

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025

SOMMAIRE

FINANCES :

- 24-124 - Rapport d'orientation budgétaire pour 2026
- 25-125 - Décision modificative du budget principal n°3
- 25-126 - Admissions en non-valeur
- 25-127 - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses pour le BP 2026
- 25-128 - CIAS : Avance subvention 2026
- 25-129 - Redevance pour performance des réseaux d'eau potable

INSTITUTIONS :

- 25-130 - Parc Naturel Régional Livradois-Forez : Approbation du projet de charte 2026-2041
- 25-131 - Programme Petites Villes de Demain : avenant à la convention cadre

COMMANDE PUBLIQUE :

- 25-132 - Délégation de service public eau Olloix – avenant 1

RESSOURCES HUMAINES :

- 25-133 - ALSH : Ouverture des postes en contrat d'engagement éducatif pour 2026
- 25-134 - Tableau des effectifs : mise à jour
- 25-135 - ALSH : convention de mise à disposition de services avec la commune d'Aydat
- 25-136 - ALSH : convention de mise à disposition de services avec la commune de La Roche-Blanche
- 25-137 - ALSH : convention de service commun commune de La Roche-Blanche
- 25-138 - Médiation scolaire en médiathèque : renouvellement de la convention de mise à disposition de service avec la commune des Martres-de-Veyre
- 25-139 - Convention de service commun entre Mond'Arverne communauté et le CIAS

MOBILITÉ :

- 25-140 - Plan de mobilité simplifié, approbation

TOURISME :

- 25-141 - Taxe de séjour additionnelle départementale, convention de gestion
- 25-142 - Maison de la Monne : Bail commercial : Modification de la délibération n°25-122 du 27 novembre 2025

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
– Dont représentés :	11
Voteants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Les dispositions du CGCT prévoient que les communes de 3 500 habitants et plus, et les établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ont l'obligation de présenter un rapport sur les orientations du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

La loi NOTRe du 07 août 2015 impose désormais une délibération spécifique relative au rapport d'orientation budgétaire.

D'autres dispositions de la loi codifiées à l'article L.2312-1 du CGCT précisent : « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Après délibération, le Conseil communautaire,

-PREND ACTE-

- Du rapport présenté, ci-joint.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

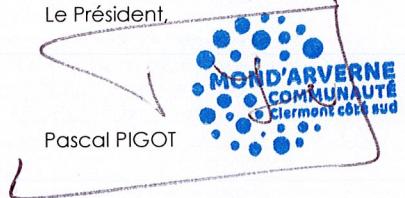
Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,



Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Clermont Cézallier Sud

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025
Registre des délibérations – n° 25-124



MOND'ARVERNE Communauté

Rapport d'orientation budgétaire 2026

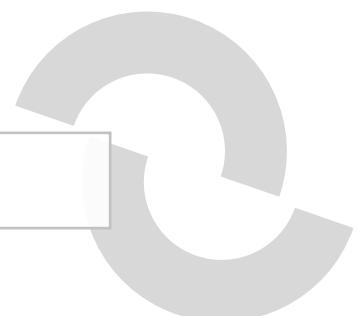




Partie I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026 pour les Collectivités locales

Partie II : La situation financière de Mond' Arverne Communauté en fin de mandat

Partie III : Les perspectives et orientations du BP 2026



Partie I: le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-1 Le contexte économique national

L'économie française aborde 2026 dans un contexte de reprise modérée après une année 2025 marquée par une croissance faible et des incertitudes politiques et internationales. Selon les dernières prévisions du Gouvernement et de la Banque de France, **la croissance du PIB devrait atteindre entre +0,9 % et +1,0 % en 2026**, contre +0,7 % en 2025. Cette amélioration serait principalement portée par **la demande intérieure**, avec un rebond de la consommation des ménages (+1 %) et une reprise des investissements privés (+1,2 % pour les entreprises, +1,7 % pour les ménages), favorisée par la détente des conditions de financement.

Tableau 1 : Prévisions économiques 2025-2026

(variations annuelles en volume en % sauf indication contraire)

	2024	2025	2026
PIB France*	1,1	0,7	1,0
Demande mondiale en biens adressée à la France	0,6	2,5	2,1
Indice des prix à la consommation en France	2,0	1,1	1,3
PIB monde*	3,3	3,0	2,9
PIB États-Unis*	2,8	1,6	1,5
PIB zone euro*	0,9	1,3	1,4
Taux de change USD/EUR (niveau)	1,08	1,13	1,16
Prix du Brent en USD (niveau)	81	70,0	68

Tableau 1 : Principaux indicateurs du scénario économique 2025-2029

(Croissance annuelle en %)	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PIB (volume)	1,1	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Déflateur du PIB	2,1	1,5	1,5	1,6	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	1,8	1,0	1,3	1,75	1,75	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	2,8	1,8	2,3	3,0	3,1	3,2
PIB potentiel (volume)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
Écart de production (% du PIB potentiel)	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2

Sources : Insee, prévisions PLF 2026.

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-1 Le contexte économique national

L'inflation, après avoir fortement ralenti en 2025 (+1,1 %), devrait se stabiliser autour de **+1,3 % en 2026**, ce qui reste inférieur aux niveaux observés en 2022-2023. Le marché du travail demeure sous tension : le taux de chômage pourrait atteindre **8,5 % fin 2026**, en raison d'une croissance insuffisante pour absorber la hausse de la population active liée à la réforme des retraites.

Tableau 1 : Evolution de l'indice des prix
à la consommation par grands postes

Moyenne annuelle (en %)	moyenne 2010-2019 (en %)	2024	2025	2026	Pondération 2025 (en %)
TOTAL	1,1	2,0	1,1	1,3	100
TOTAL HORS TABAC	1,0	1,8	1,0	1,3	98,4
Alimentation	1,3	1,4	1,3	1,5	14,6
Produits manufacturés	-0,3	0	-0,2	-0,2	22,8
Énergie	3,8	2,3	-5,9	-1,5	8,1
Services	1,3	2,7	2,5	2,3	52,8
SOUS-JACENT (indice brut*)	0,7	1,8	1,4	1,4	61,4

Sources : Insee, prévisions PLF 2026.

* L'inflation sous-jacente brute est hors produits volatils et tarifs administrés. Elle n'est pas corrigée de la fiscalité en prévision.

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-1 Le contexte économique national

Les dernières projections de la **Banque de France** indiquent une **orientation à la baisse des taux d'intérêt en 2026**, dans le cadre d'une politique monétaire plus accommodante de la BCE pour soutenir la croissance et contenir l'inflation. Voici les points clés :

- **Taux directeurs** : la Banque centrale européenne devrait poursuivre la détente amorcée en 2025, ce qui se traduira par des taux interbancaires plus faibles (Euribor en repli).
- **Impact sur les crédits** : les conditions de financement devraient s'améliorer pour les emprunteurs, avec des taux immobiliers en baisse progressive après deux années de hausse. Les banques anticipent déjà ce mouvement en ajustant leurs barèmes.
- **Épargne réglementée** : selon la Banque de France, le **taux du Livret A et du LDDS devrait reculer à 1,5 % en février 2026** (contre 1,7 % actuellement), et le **LEP passerait à 2 %**. Cette baisse est liée à la formule de calcul dépendant de l'inflation (en repli) et des taux interbancaires.

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-1 Le contexte économique national

Sur le plan des finances publiques, le déficit public devrait passer de **-5,4 % du PIB en 2025 à -4,7 % en 2026**, avec un objectif de retour sous les 3 % en 2029. La dette publique poursuivrait sa progression, pour atteindre environ **118 % du PIB en 2026**. Cette trajectoire impose une maîtrise renforcée des dépenses publiques, y compris au niveau local.

Tableau 5 : Trajectoire pluriannuelle de finances publiques

En points de PIB sauf mention contraire	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7	-4,1	-3,4	-2,8
<i>dont État</i>	-5,2	-4,3	-4,5	-4,4	-4,2	-4,0
<i>dont ODAC</i>	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont APUL</i>	-0,6	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
<i>dont ASSO</i>	0,0	-0,3	0,1	0,5	0,9	1,2
<i>dont régime général et fonds de solidarité vieillesse</i>	-0,4	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	0,0
Solde conjoncturel	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,3	-0,1
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (one-offs) *	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,8	-5,1	-4,3	-3,7	-3,1	-2,7
Ajustement structurel*	-0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
Ajustement structurel primaire*	-0,2	0,8	1,0	0,9	0,9	0,6
Dépense primaire nette	3,5	1,0	0,6	1,0	1,1	1,3
<i>p.m. : dépense primaire nette recommandée par le Conseil</i>						
Dépense publique hors crédits d'impôts	3,8	0,8	1,2	1,2	1,2	1,1
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4	55,9	55,4	55,0
Dette publique	42,8	43,6	43,9	44,2	44,4	44,6
Croissance volume (%)	113,2	115,9	117,9	118,7	118,6	118
Croissance potentielle (%)	1,2	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Écart de production (points de PIB potentiel)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2

*En % du PIB potentiel

En % d'update de publication : 12/01/2022

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

Le **Projet de loi de finances pour 2026** s'inscrit dans la stratégie nationale de redressement des comptes publics. Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer significativement à cet effort, dans un contexte de croissance modérée et de tensions budgétaires.

1.2.1 Objectifs généraux

- Contribution des collectivités à la réduction du déficit : **4,6 Md€ d'économies prévues**, contre 5,3 Md€ initialement envisagés.
- Encadrement de la progression des dépenses de fonctionnement à un niveau proche de l'inflation (+1,3 %).
- Stabilisation de la **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** à 27 Md€, sans indexation sur l'inflation, ce qui représente un manque à gagner estimé à 1,2 Md€ pour le bloc communal

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

1.2.2 Mesures fiscales et financières

- **Suppression progressive de la CVAE** : baisse du taux maximal dès 2026 (de 0,28 % à 0,19 %), suppression totale prévue en 2028.
- **Renforcement du dispositif DILICO** (lissage conjoncturel des recettes fiscales) : enveloppe doublée pour 2026 afin de renforcer la solidarité entre territoires.
- **Majoration du tarif IFER** pour certaines installations photovoltaïques (de 8,51 € à 16,05 € par kW), générant un rendement supplémentaire de 150 M€ sur trois ans.
- **Révision des compensations liées aux bases industrielles (CFE et TFPB)** : réduction de 25 % des prélèvements sur recettes, soit une perte estimée à 1,2 Md€ pour les collectivités concernées.



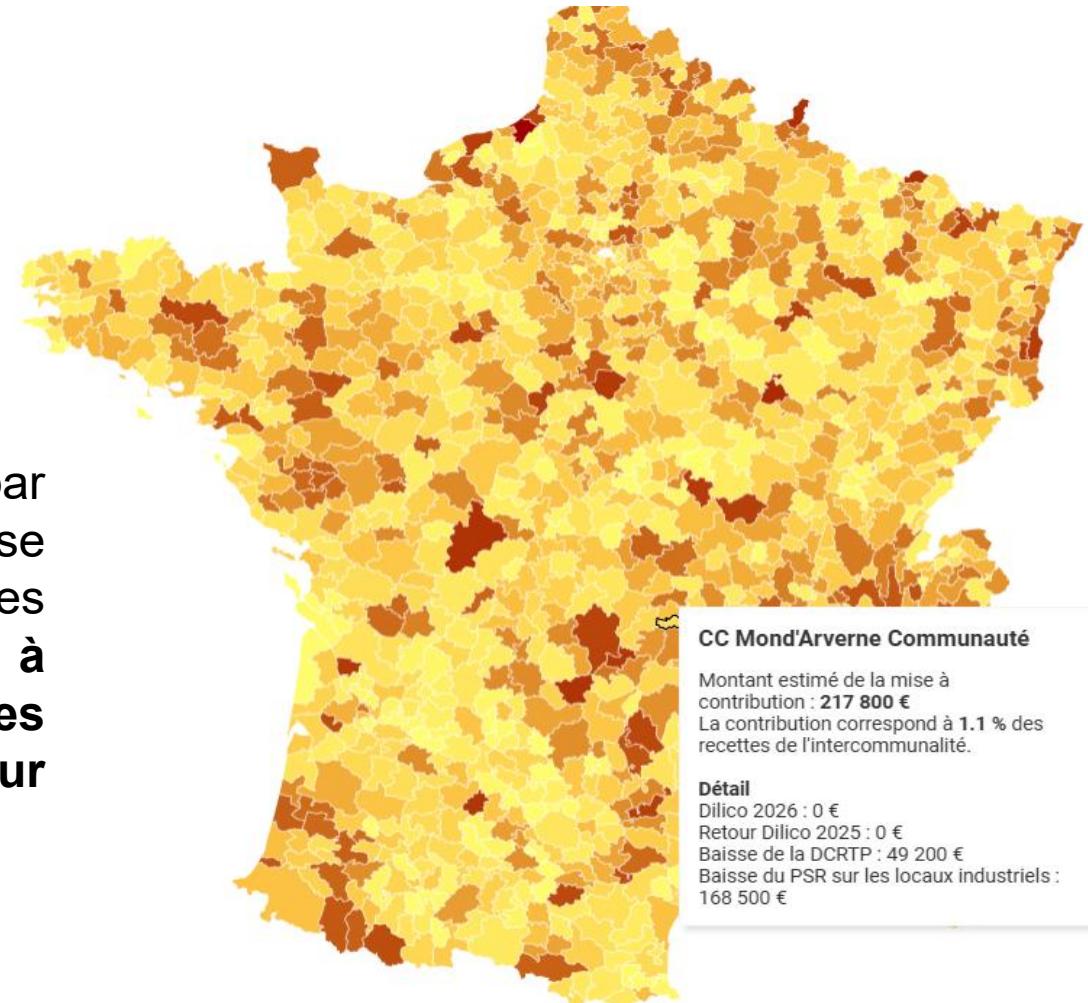
1.2.3 Autres dispositions

- Maintien des dispositifs fiscaux en faveur des zones prioritaires (QPV, ZFU).
- Ajustements sur la fiscalité des déchets et des redevances des agences de l'eau.
- Recentralisation partielle du RSA dans certains départements et remplacement de la fraction de TVA des régions par une nouvelle DGF régionale.

PARTIE I : Le contexte économique national et les mesures du PLF 2026

1-2 Les mesures du PLF 2026 impactant les Collectivités territoriales

Selon une évaluation menée par Intercommunalité de France, la mise à contribution au redressement des comptes publics, s'élève en 2026 à **217 800 €** soit **1,1% des recettes réelles de fonctionnement pour Mond'Arverne Communauté.**



Partie II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

L'ensemble des données sont issues de la Direction générale des Finances publiques et sont dès lors étudiées sur les Comptes administratifs et Compte financier sur la période 2020-2024.

2-1-1 Principaux constats :

En €	Tableau de synthèse					Évolution		
	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution	2023/2024	2020/2024
Produits réels de fonctionnement	10 778 338	12 191 543	12 819 217	20 420 811	20 354 287	-0,3 %	88,8 %	
Charges réelles de fonctionnement	9 920 521	10 759 977	11 910 846	19 180 499	18 827 815	-1,8 %	89,8 %	
Capacité d'autofinancement brute	857 817	1 431 566	1 008 371	1 240 312	1 526 471	23,1 %	77,9 %	
Capacité d'autofinancement nette	462 167	987 151	584 695	813 324	1 043 856	28,3 %	125,9 %	
Dépenses d'équipement	2 252 845	2 997 206	707 795	2 188 234	2 511 535	14,8 %	11,5 %	
Dettes financières	6 508 292	6 064 428	5 640 173	5 750 424	5 260 585	-8,5 %	-19,2 %	
Fonds de roulement	2 665 738	2 833 491	3 480 670	4 151 660	4 014 366	-3,3 %	50,6 %	
Trésorerie	2 144 323	1 113 376	3 171 718	2 942 574	2 430 944	-17,4 %	13,4 %	

Les charges et produits de fonctionnement ont augmentées sur la période 2020-2024 en corrélation avec le développement des services à la population. Néanmoins, 2023-2024 connaît une **baisse des dépenses de fonctionnement** plus significative en lien notamment avec la création du CIAS.

La capacité d'autofinancement brute et nette augmente significativement sur le mandat du fait du désendettement de la Collectivité.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

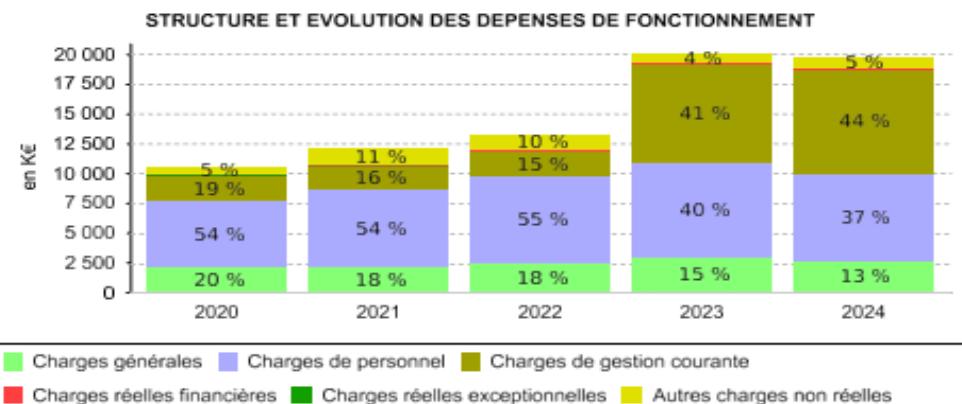
2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-2 Des dépenses de fonctionnement:

En €	Évolution des principales dépenses de fonctionnement						2023/2024	2020/2024
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024		
Charges générales	2 083 798	2 137 615	2 450 433	2 975 893	2 645 393	-11,1 %	28,2 %	
Charges de personnel	5 636 341	6 544 835	7 285 315	7 910 535	7 315 842	-7,5 %	29,8 %	
Charges de gestion courante	1 994 864	1 886 377	2 001 860	8 134 317	8 708 350	7,0 %	336,4 %	
Charges réelles financières	200 499	188 796	172 560	157 771	159 083	0,8 %	-20,7 %	
Charges réelles exceptionnelles	25 021	2 353	679	1 983	1 148	-42,1 %	-95,4 %	

La structure et l'évolution des dépenses de fonctionnement montrent une baisse des dépenses à caractère général et une proportion en baisse du poids des dépenses de personnel du fait notamment du transfert d'une partie des dépenses au CIAS. Les charges de gestion courantes augmentent fortement à partir de 2023 du fait du transfert du versement TEOM sur ce chapitre et de la subvention au CIAS à partir de 2024.

Le développement des services à la population et l'élargissement des compétences de la collectivité notamment en Economie, transition écologique et Tourisme ont engendré une augmentation des dépenses à caractère général et des dépenses de personnel, il est observé néanmoins une baisse en 2024 qui devrait se poursuivre sur 2025, reflet du « régime de croisière » atteint par ces services. Les charges de gestion courante ont augmenté sous l'effet du transfert du versement de la TEOM sous ce chapitre. Les charges financières sont en recul sur la période.



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

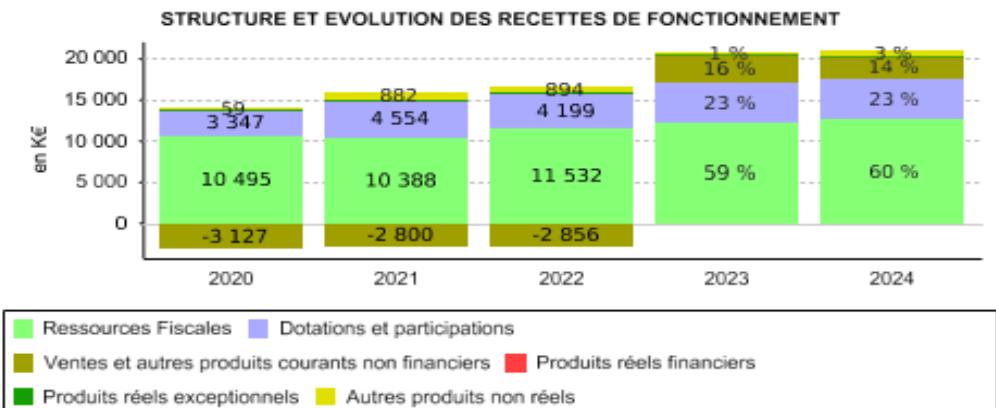
2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-3 Les recettes de fonctionnement:

En €	Évolution des principales recettes de fonctionnement					Évolution	
	2020	2021	2022	2023	2024	2023/2024	2020/2024
Ressources fiscales	10 495 109	10 387 633	11 531 505	12 274 669	12 644 364	3,0 %	20,5 %
Dotations et participations	3 347 257	4 554 301	4 199 104	4 720 038	4 813 391	2,0 %	43,8 %
Ventes et autres produits courants non financiers	-3 126 719	-2 800 232	-2 855 544	3 416 717	2 877 040	-15,8 %	-
Produits réels financiers	4 091	3 667	3 219	2 747	2 248	-18,2 %	-45,1 %
Produits réels exceptionnels	58 600	46 174	40 933	6 641	17 244	159,7 %	-70,6 %

Les recettes fiscales représentent le poids le plus important des ressources de Mond'Arverne Communauté.

Globalement, les recettes fiscales ont augmenté sur la période du fait essentiellement de la revalorisation des bases législatives. Les dotations et participations ont augmenté sous l'effet du développement des services à la population (recettes CAF).



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 Eléments de fiscalité

Les bases

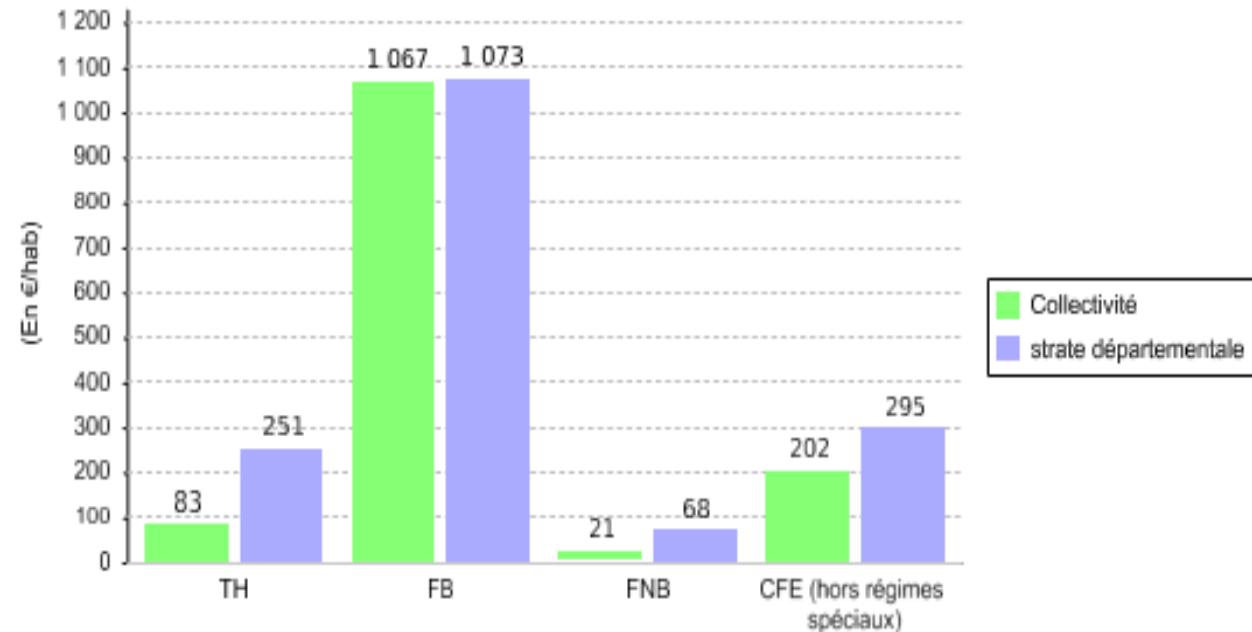
La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, les bases de TH ne prennent plus en compte les résidences principales. Les bases de TH sont désormais constituées des bases des résidences secondaires et des locaux vacants de la collectivité. Les bases de TFB et de CFE prennent en compte la réduction de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels.

Comparaison des bases en 2024 (en €/hab)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communautés de communes

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 Eléments de fiscalité

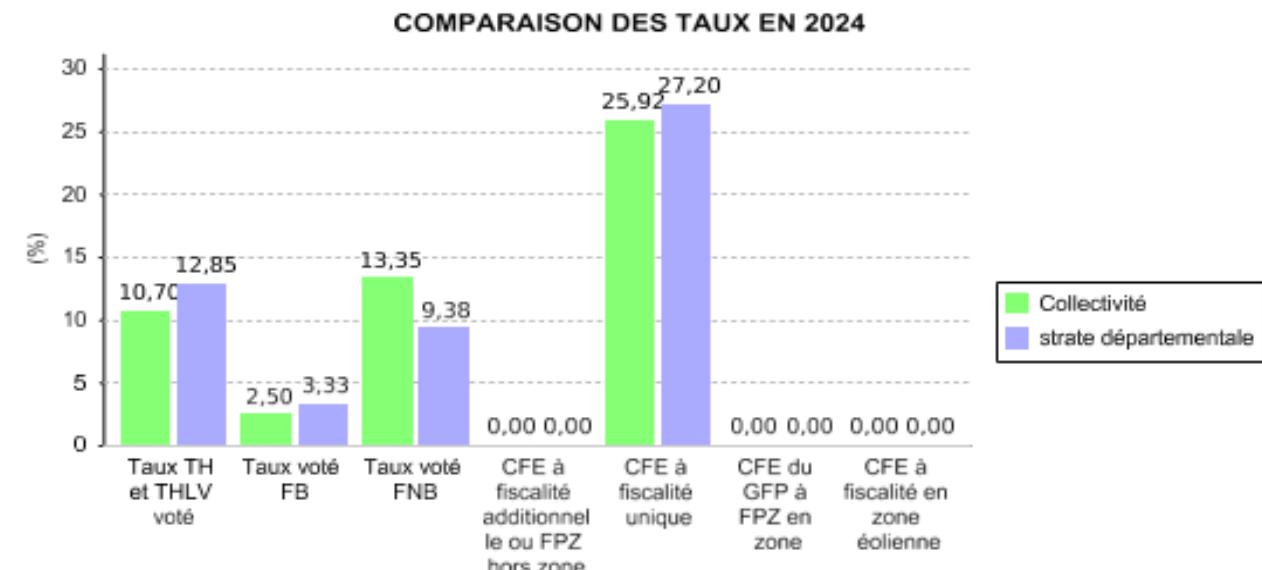
Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

A compter de 2021, suite à la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux de TH voté en 2019 s'applique (jusqu'en 2022) aux bases d'imposition des résidences secondaires et des locaux vacants.

Pour compenser la perte des recettes de TH, il est affecté aux communes la part de TFB départementale (le taux de TFB communal comprend désormais le taux départemental 2020).



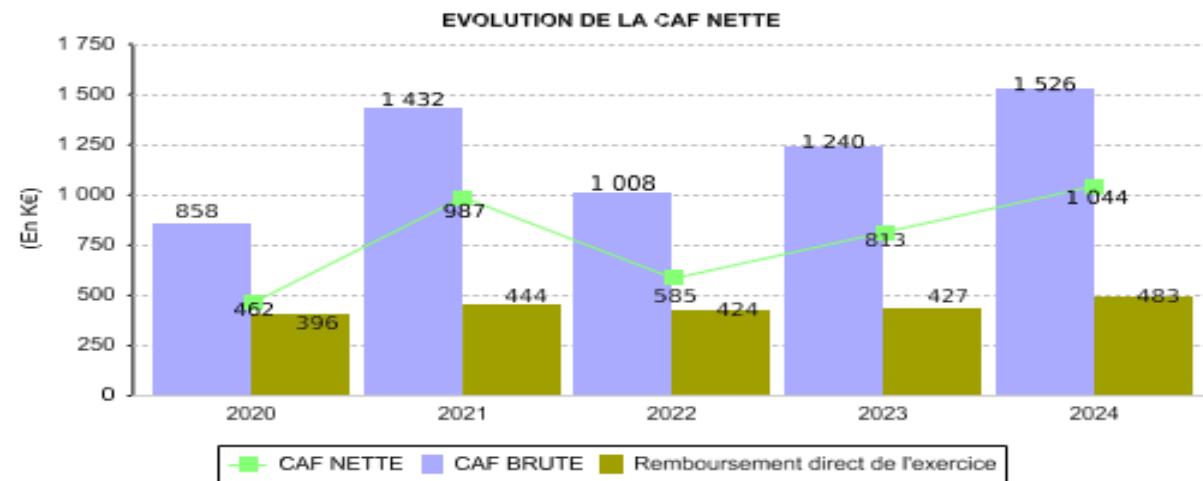
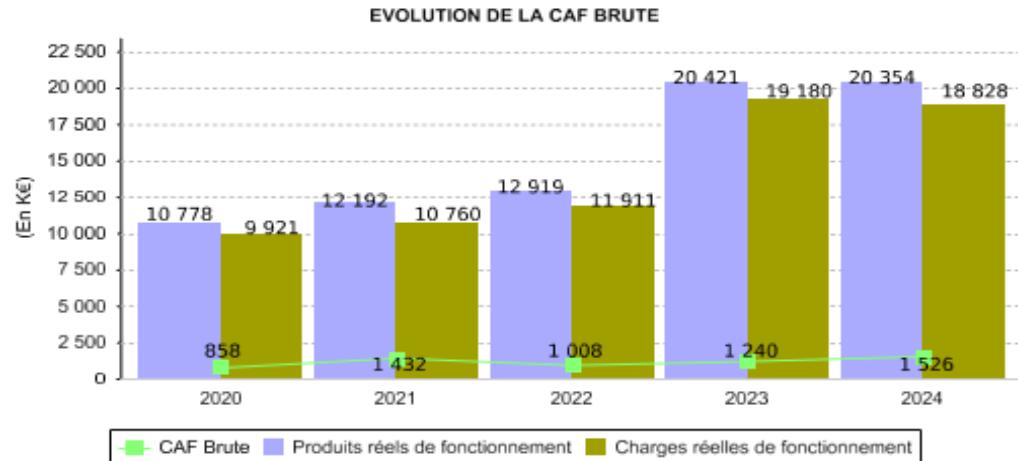
Les bases fiscales de Mond'Arverne Communauté sont plus faibles qu'au niveau départementales. Les taux votés par Mond'Arverne sont globalement plus faibles que ceux votés par les collectivités du Département.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 L'amélioration de l'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

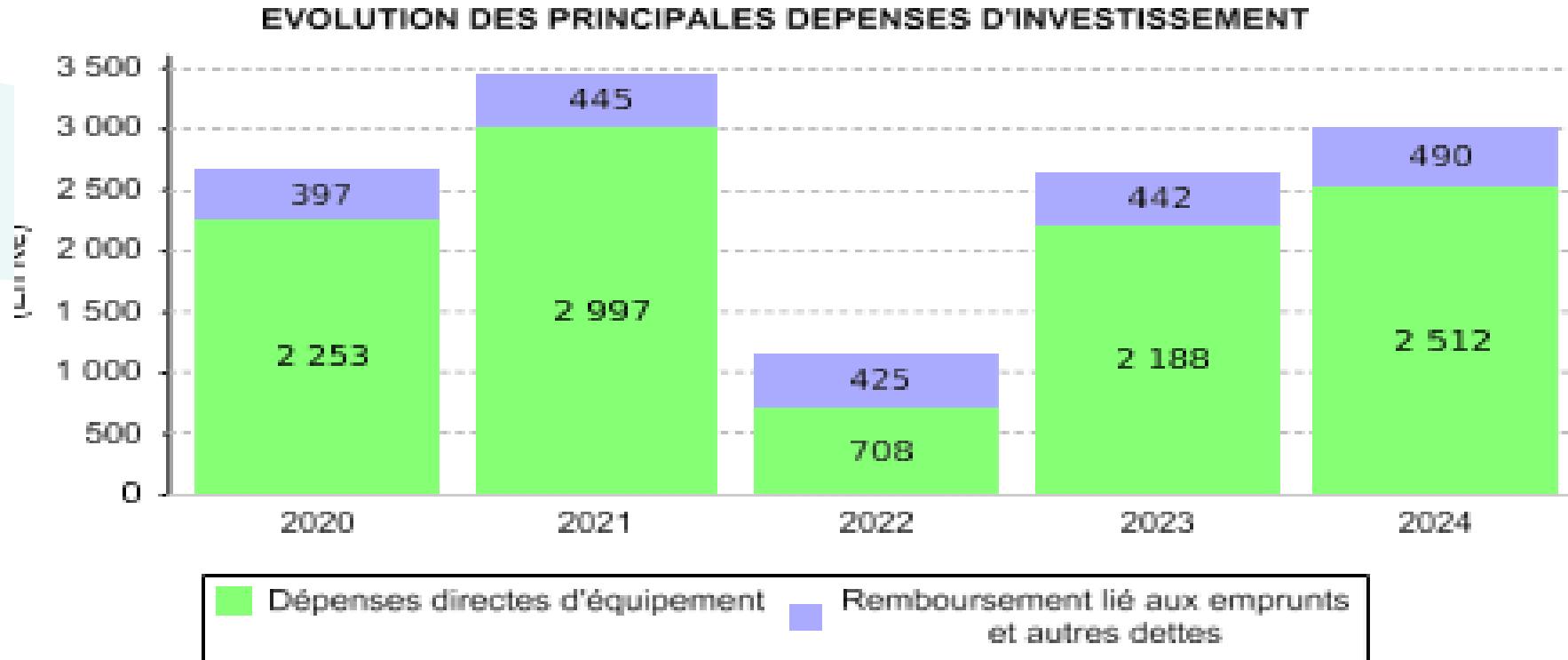


La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible. La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres pour financer investissements et remboursement de dettes.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

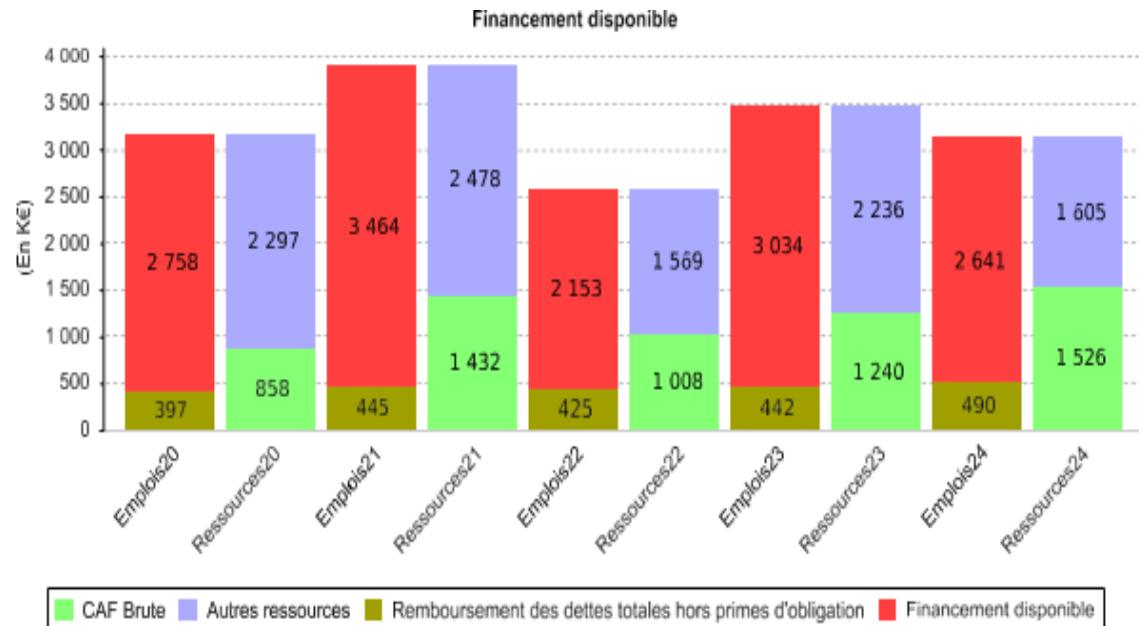
2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:

Le financement disponible

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

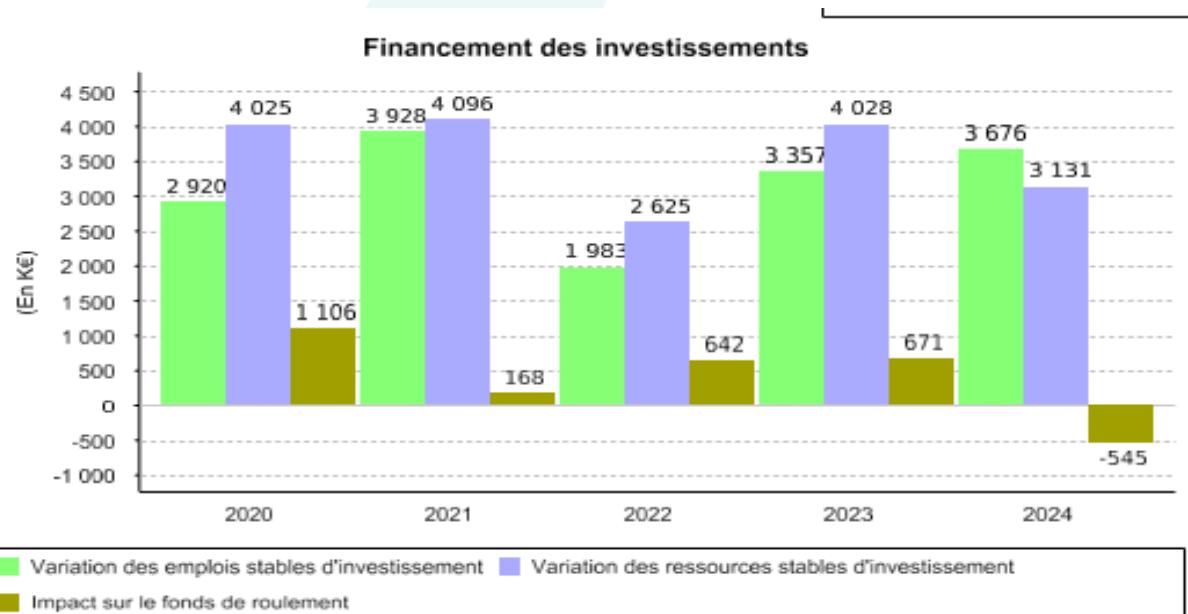
- 1.La CAF nette,
- 2.Les subventions et dotations d'investissement,
- 3.Les cessions d'actif.



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 Les dépenses d'investissement et leur financement sur le mandat:



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

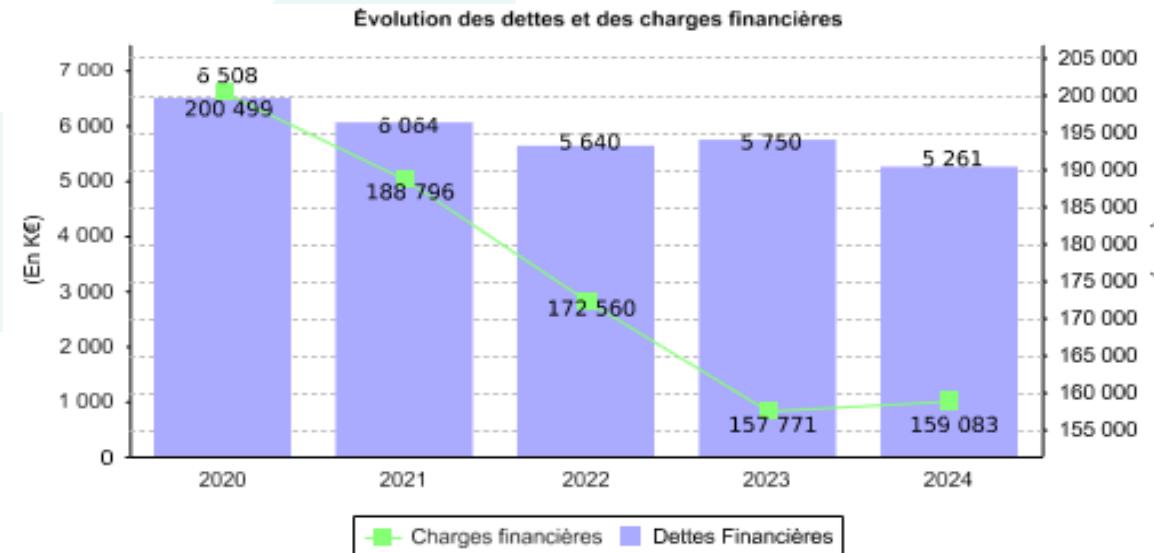
La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-1 Les grandes tendances de la situation financière sur le mandat

2-1-4 L'Etat de l'endettement sur le mandat:



L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

Globalement, on peut constater que sur le mandat Mond'Arverne Communauté a su conjuguer développement des services au profit de ses habitants tout en maintenant une pression fiscale très raisonnable. Le montant des investissements annuels étant très modérés, la Collectivité a poursuivi un processus de désendettement ainsi qu'une augmentation de l'autofinancement brut préservant des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

La clôture du BP 2025 devrait s'inscrire dans la continuité des grandes tendances du mandat, Les dépenses de fonctionnement seront à nouveau très contenues notamment les dépenses à caractère général et les dépenses de personnel qui devraient être assez substantiellement inférieures aux prévisions.

Par ailleurs, les investissements relatifs à l'achat du siège finalement porté par l'EPF Auvergne et les travaux de la requalification de la plage d'Aydat reportés à 2026 auront pour conséquence une absence d'emprunt initialement prévu au BP pour leur financement. De ce fait, Mond'Arverne poursuivra son désendettement laissant, de fait, des marges de manœuvre pour le prochain mandat.

Il est à noter que les chiffres présentés dans cette section **correspondent au pré atterrissage 2025** et seront définitifs lors de l'adoption du Compte Financier Unique en mars 2026.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

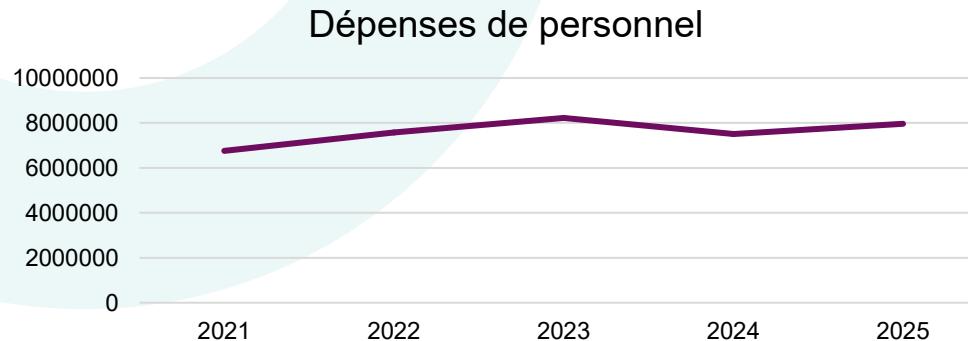
2-2-1 Les dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2025	CA Prévisionnel 2025	Pourcentage
011-Charges à caractère général	4 131 479 €	2 829 300 €	68,50 %
012- Charges de personnel	8 225 773 €	7 966 190 €	96,84%
014- Atténuations de produits	4 668 437 €	4 550 000 €	97,46 %
65- Autres charges de gestion courantes	9 141 028 €	6 818 475 €	74,59 %
66- Charges financières	141 693 €	141 693€	100 %
67-Charges spécifiques	3 500 €	2 312 €	66 %
68- Dotations aux provisions	1000 €	927 €	92,77%

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2025



	31.12.2024		Au 31.12.2025	
	NB Agent	ETP	Nb Agent	ETP
TOTAL	204	191	212	180

Les dépenses de personnel sont relativement contenues en 2025 dans la mesure où pourtant elles ont été impactées par plusieurs mesures réglementaires :

- Augmentation de l'assurance statutaire + 30 000 €
- Augmentation de l'IFSE : + 122 000 €
- Haute de la part patronale de la CNRACL : + 200 000 € environ

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2025

Éléments de rémunérations: bilan 2025

Rémunération principale	4 148 913 €
Nouvelle Bonification indiciaire	36 858 €
Régime indemnitaire	930 603 €
Supplément familial de traitement	53 144 €
Heures complémentaires/ supplémentaires	47 978 €

Les agents de Mond'Arverne Communauté ont une moyenne d'âge de **41 ans**.

Les effectifs sont composés **de 21% d'hommes** et **79 % de femmes**.

Le taux **d'absentéisme** s'élève à **4,9 % contre 8,3 %** en 2024.

Protection sociale/Avantages sociaux:

10 155 € ont été consacrés à la participation à la protection santé et

4 140 € à la prévoyance des agents

42 109 € ont été versés au CNAS au titre de de l'action sociale

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-1 Les dépenses de fonctionnement: Les charges de personnel en 2026

Le chapitre 012 en 2026 sera impacté par plusieurs mesures réglementaires :

- Le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur d'environ **30 000 €** chaque année
- La cotisation de l'assurance statutaire devrait en revanche est moindre **environ 150 000 € en moins du fait que la Collectivité ait fait le choix de plus s'assurer sur les congés maladie ordinaire.**
- Hausse de la part patronale de la CNRACL : les collectivités devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points, jusqu'en 2028. Ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de **31,65 % à 43,65 %**. En 2026, la dépense supplémentaire devrait s'élever à **90 000 K€**
- **Stabilité des effectifs:** il est prévu une stabilité des effectifs au stade de la préparation budgétaire du BP 2026 afin d'axer la préparation budgétaire décidée par les élus dans la continuité des actions en cours

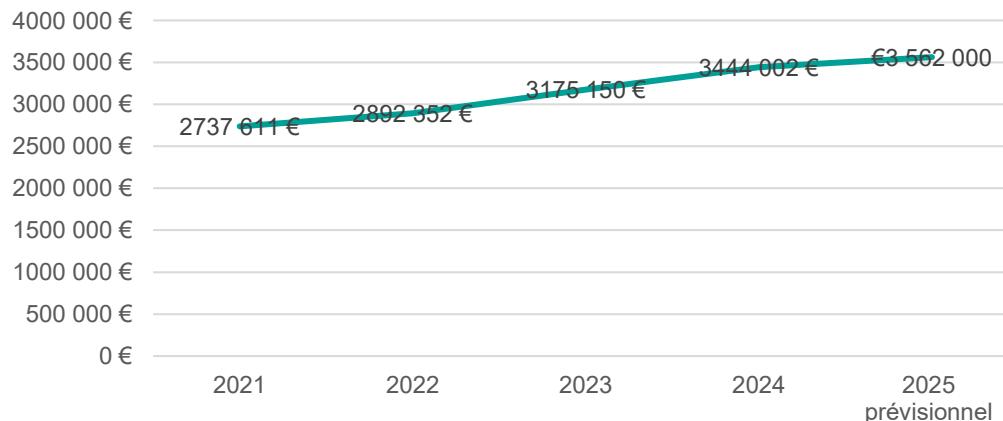
PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement: La fiscalité « ménage » en 2025

Globalement les recettes fiscales connaissent une hausse moins importante que sur les dernières années. En effet, les revalorisations des bases fiscales en PLF ne permettent pas de compenser la baisse de produits liée aux mesures de stabilité de la fraction de TVA privant de cette recette de dynamique.

Évolution 2021/2022	Évolution 2022/2023	Évolution 2023/2024	Évolution 2024/2025
4,00%	8,00%	8,4%	3,4%



Taux :

TFB : **2,01 %**

TFNB: **10,15 %**

CFE: **25,25 %**

Total prévisionnel des 3 taxes (73111) :
3 562 000 € soit + 3,4 %

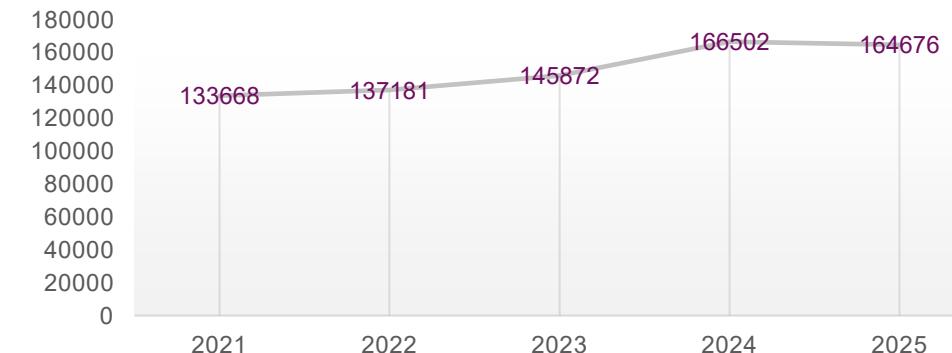
PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement: La taxe sur les surfaces commerciales

Les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un CA HT de 460 000 € sont soumis à la TASCOM. La taxe est déductible du résultat fiscal de l'entreprise. Cette recette est en très légère baisse en 2025.

Produit attendu 2025	166 502 €
Produit prévisionnel 2025	164 676 €

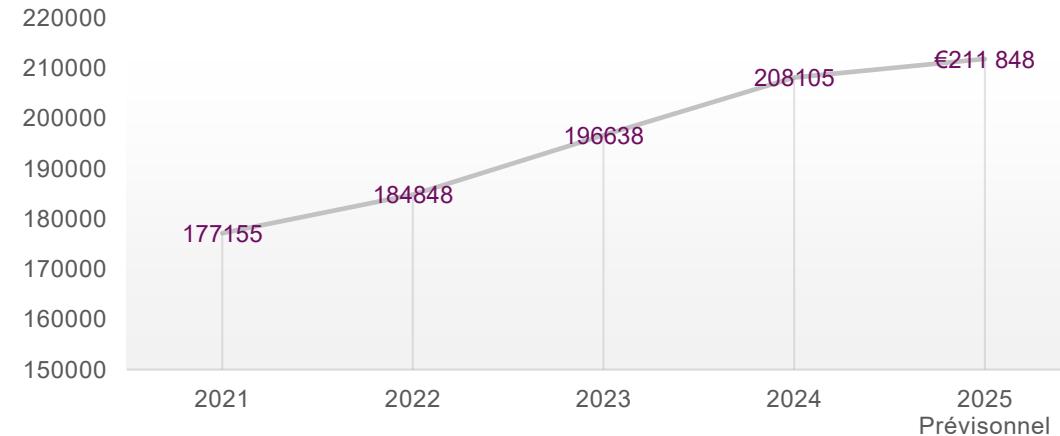


PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement: L'IFER

Produit attendu 2025	208 105 €
Produit prévisionnel perçu 2025	211 848 €



2- 2-2 Les Autres produits fiscaux

Le produit de TEOM s'élève à 5 971 064 € pour 2025.

La taxe GEMAPI perçue pour 2024 d'un montant de 370 315 € sera entièrement reversée au SMVVA.

Sur ce même chapitre, nous retrouvons les attributions de compensations négatives pour un montant de **6 332,73 €**.

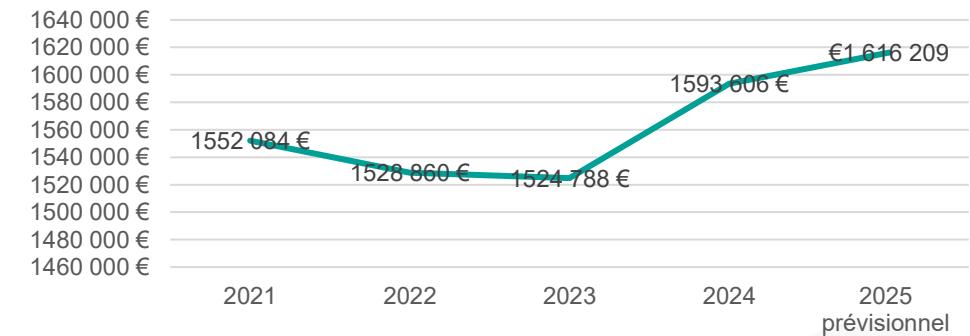
PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement: Les dotations

La dotation globale de fonctionnement s'élève à **1 616 209 €** en 2025, recette qui reste en progression par rapport à 2024.

	Produit attendu	Produit perçu
Dot. intercommunalité 2024	860 000 €	923 364 €
Dot. de compensation 2024	718 950 €	692 845 €



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement: Les autres dotations

DCRTP	49 791€ (- 2%)
Compensation exo TH/CET + Valeurs locatives	737 178 €

Nature de la dotation	Produit reçu
CONSEIL RÉGIONAL	20 000 €
FCTVA (fonctionnement)	56 990€
CONSEIL DÉPARTEMENTAL (Saison culturelle)	2 588 €
CAF 2025 (totalement CTG)	987 000€



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-2 Les recettes de fonctionnement:

Les produits des services

L'ensemble des régies seront déposées d'ici au 30 décembre 2025. Néanmoins, à cette date l'ensemble du chapitre est exécuté à près de 80 %. Les recettes devraient donc être conformes aux prévisions qui s'élevaient à 1 823 152 €.

Les revenus des immeubles et des services

Les chapitres 75,76 et 77 concernent la totalité des redevances des locations, des redevances versées par les fermiers et concessionnaires ainsi que les produits financiers et les produits exceptionnels.

- **Chap. 75:** Le montant des revenus des immeubles et des redevances est en augmentation du fait de la location à la SPL Clermont Auvergne Tourisme des locaux à Aydat pour un montant de 32 712 €, mais également d'un remboursement de l'assurance sur le sinistre des Loubrettes d'un montant de 77 888 €.
- **Chap. 76:** remboursement des intérêts de l'emprunt "Grange de Mai" pour 1 723 €.
- **Concernant le chapitre 77,** il comptabilise à la fois les recettes exceptionnelles, mais également les produits issus des ventes de patrimoine immobilier pour lequel il enregistre une recette de 304 784 € pour la vente des terrains de l'opération « La Moilière » à Vic le Comte à Auvergne Habitat



PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025:

Chapitres	BP 2025	Réalisé 25/11/2025	Pourcentage
Chapitre 16- Emprunts	494 820 €	419 749 €	84,83 %
Chapitre 20- Immo incorporelles	524 927 €	222 737€	42,43 %
Chapitre 204- Sub équipements versées	625 763 €	144 289 €	23,05%
Chapitre 21- Immo corporelles	3 195 279 €	685 364 €	21,45%
Chapitre 23- Immo en cours	1 203 229 €	412 414€	34,28 %
Chapitre 27- Autres immo financières	782 032 €	463 209 €	59,23 %

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025:



Au titre des principales dépenses:

En **économie**, les travaux de voirie de la ZAC des Sagnes ont été terminés en 2025 pour un montant de 303 000 €. En matière **d'habitat**, plus de 100 000€ ont été versées au titre des aides OPAH et PIG ainsi que 261 000 € de participation à Assemblia et 33 000€ pour le marché d'étude environnemental pour le PLUI. Pour **le tourisme**, les dépenses correspondent à la maîtrise d'œuvre pour la requalification de la plage et des berges du lac d'Aydat ainsi que pour les équipements du musée de Gergovie. Pour **le sport**, l'investissement le plus important correspond au remplacement du liner de la piscine pour 124 000€.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025: Les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

AP Acquisition et travaux du siège de Mond'Arverne 5 160 000 €

CP 2026: 2 189 999,40 €

Etat des engagements :

Exercice	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Libellé chapitre voté	Type dep.	Objectif
2025	DIAGNOSTIC AMIANTE / SIEGE MOND'ARVERNE	2 290,00	458,00	2 748,00	AP SIEGE MOND'ARVERNE - ACQ ET TRAVAUX		
2025	REALISATION D'UN LEVE TOPO / SIEGE MOND'ARVERNE	5 980,00	1 196,00	7 176,00	AP SIEGE MOND'ARVERNE - ACQ ET TRAVAUX		
	TOTAL GENERAL	8 270,00	1 654,00	9 924,00			

L'APCP Acquisition et travaux du siège devra faire l'objet d'une modification lors du BP 2026. En effet, l'acquisition initialement prévue par Mond'Arverne Communauté sera finalement acquise en portage financier par l'EPF Auvergne. Par ailleurs, le coût total de l'opération sera réajusté en fonction des estimations en phase APD en considérant la maîtrise d'œuvre qui sera portée par les services de Mond'Arverne.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-2 Les éléments du pré-atterrissage 2025

2-2-3 Les dépenses réelles d'investissement en 2025: Les autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

AP Requalification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 €

CP 2025: 400 000 €

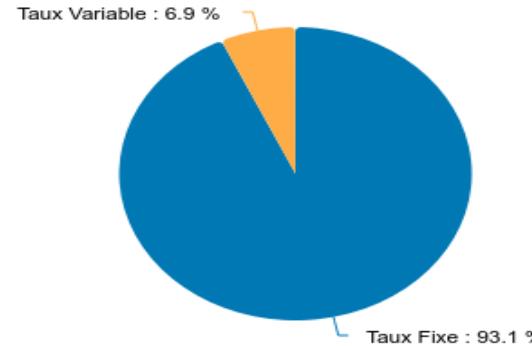
Etat des paiements :

Exercice	Lot	Libellé	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Pgm (opé)	Libellé chapitre voté		
2025	AP01	CTRL TECHNIQUE AMENAG. SITE AYDAT - 1ER ACOMPTE FAC.	300,00	60,00	360,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS		
2025	MI01	FAC. 256300U8 DU 22/05/2025 - 1ER ACOMPTE MISSION SPS RE	300,00	60,00	360,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS		
2025	AP01	FAC. 256300VX DU 27/05/2025 - 2EME ACOMPTE MISSION CT - A	200,00	40,00	240,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS		
2025	AP01	FAC. 25630104 DU 23/06/2025 - 3EME ACOMPTE MISSION CT - A	200,00	40,00	240,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS		
2025	AP01	FAC. 25630122 DU 27/06/2025 - 2EME ACOMPTE MISSION SPS F	700,00	140,00	840,00	AP2502	AP AYDAT - REQUALIFICATION PLAGE ET ABORDS		
		TOTAL GENERAL	1 700,00	340,00	2 040,00				

Les élus ont décidé de reporter les travaux de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat à septembre 2026. De fait, les CP devront être ajustés en conséquence au BP 2026.

PARTIE II : La situation de Mond'Arverne Communauté en fin de mandat

2-3 La Gestion de la dette



	Fixes	Variables	Total
Encours	4 734 048,58	351 077,84	5 085 126,42
%	93,10%	6,90%	100%
Durée de vie moyenne	5 ans, 9 mois	9 ans, 8 mois	6 ans, 1 mois
Duration	5 ans, 3 mois	8 ans, 3 mois	5 ans, 5 mois
Nombre d'emprunts	12	3	15
Taux actuariel	2,72%	2,88%	2,73%
Taux actuariel après couverture	2,72%	2,88%	2,73%

Caractéristiques de la dette au 27/10/2025

Encours **5 085 126,42**

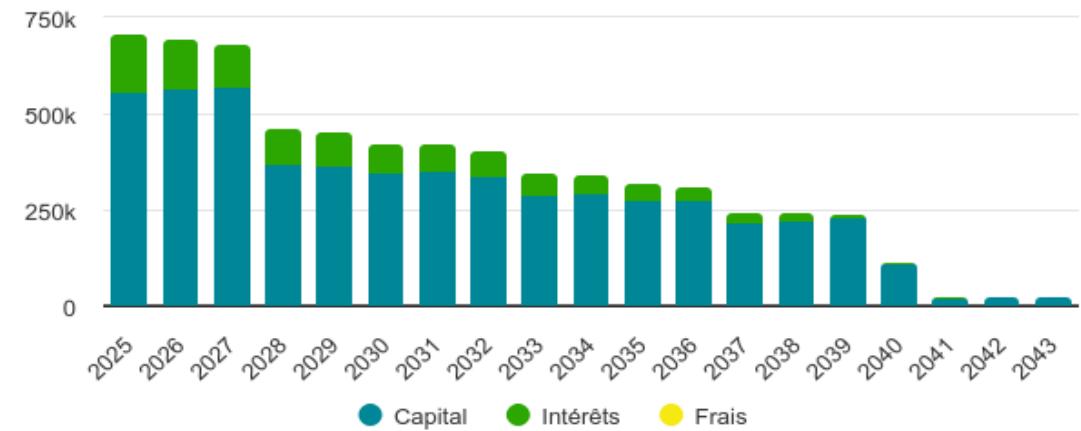
Taux actuariel * **2,73%**

Nombre d'emprunts * **15**

Taux moyen de l'exercice **2,75%**

* *tirages futurs compris*

Evolution de l'annuité





Partie III: Les perspectives et orientations du BP 2026

PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Introduction

La préparation budgétaire 2026 s'est inscrite dès septembre, à nouveau, dans un contexte incertain du fait de l'instabilité gouvernementale. Néanmoins, les premières discussions sur le PLF 2026 du gouvernement « Lecornu II » prévoient de lourdes économies sur les Collectivités territoriales.

Par ailleurs, sur une échelle plus locale, le BP 2026 sera impacté par les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 notamment par les ralentissements des investissements en 2026 dans l'attente de la préparation d'un Programme Pluriannuel d'Investissement pour le prochain mandat avec les nouvelles équipes élues.

C'est pourquoi les élus du Bureau ont décidé de préparer le budget 2026, qui sera voté en février 2026, dans un cadre de prudence et de seule continuité des actions en cours.

Aussi, afin de préserver les grands équilibres financiers de Mond'Arverne Communauté sans obérer le niveau de services à la population tout en dégageant une épargne suffisante aux financements des opérations d'investissement futurs, il convient d'inscrire la préparation budgétaire 2026 dans une prévision fine et contrainte notamment en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement.



PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Cadrage du BP 2026

Conjuguer incertitudes sur les orientations du PLF 2026 et année électorale 2026

Fonctionnement

Chapitre 011

Maintien du budget des services hors dépenses incompressibles

Chapitre 012

Stabilité des effectifs
Baisse cotisations assurance statutaire – 150K€
Poursuite hausse cotisation CNRACL

Chapitre 65

Participation SPL 611 K€ au lieu de 598K€ en 2025
Participation GIP 247K€ (même montant que 2025)

Investissement

Chapitre 20/21/23

Investissements contenus au strict nécessaire et/ou obligations réglementaires
Ciblés sur les APCP en cours:
- Réhabilitation du siège
-Travaux de requalification du site d'Aydat

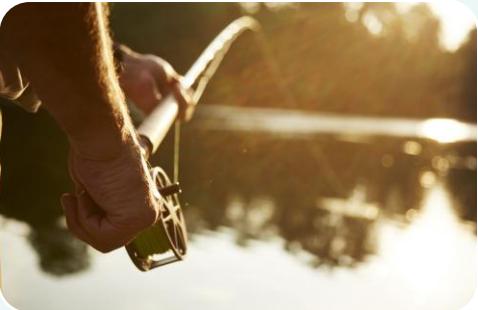
Chapitre 16

Contenir et limiter l'emprunt



PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Cadrage BP 2026: La poursuite des opérations initiées en 2025



Tourisme

- Travaux requalification du site d'Aydat : 1 350 K€



Attractivité du Territoire

- Fruit de Dôme : Poursuite de la phase de maturation et potentielle entrée en réalisation fin 2026
- Mobilité : Création d'un réseau de co-voiturage spontané pour 178 K€ subventionné fonds vert à hauteur de 120 827 € + Poursuite des études pour adhésion SMTC janv 2028
- Transfert compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2027 : poursuite des études avec la société COGITE



Habitat et solidarité

- Poursuite Aides OPAH et marché avec URBANIS pour permis de louer sur 2026 (Pour mémoire OPAH: 650 K€ max sur 3 ans)
- Poursuite programme AD'AP : 150 K€

PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Cadrage BP 2026: Hypothèses prudentes sur les recettes de fonctionnement

Hypothèses sur la Dotation globale de fonctionnement :

	2025	2026
Dotation intercommunalité	923 845 €	923 845 €
Dotation de compensation	692 845 €	690 000 €

Hypothèses sur la fiscalité :

	2025	2026	
Fraction TVA	5 971 410 €	5 971 000 €	↗
Fraction compensatoire de la CVAE	968 973 €	968 000 €	↗
Contributions directes	3 500 000 €	3 600 000 €	↗
Taxe sur les surfaces commerciales	166 502 €	165 000 €	↘
imposition forf sur les réseaux	208 105 €	212 000 €	↗
Taxe de séjour	144 500 €	140 000 €	↘

PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Les autorisations de programme et crédits de paiement

APCP Achat et rénovation du siège de Mond'Arverne Communauté 3 692 000 € (au lieu de 5 000 000 €)

Il sera nécessaire comme vu précédemment de modifier l'autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement relatifs à l'opération. En effet, le projet s'est précisé lors de l'année 2025 notamment par l'achat du foncier par l'EPF le 26 novembre 2025 en lieu et place de Mond'Arverne Communauté. Par ailleurs le chiffrage des travaux a été affiné par la maîtrise d'œuvre qui sera portée par les services de Mond'Arverne Communauté amenant environ 300 K€ d'économies sur le projet.

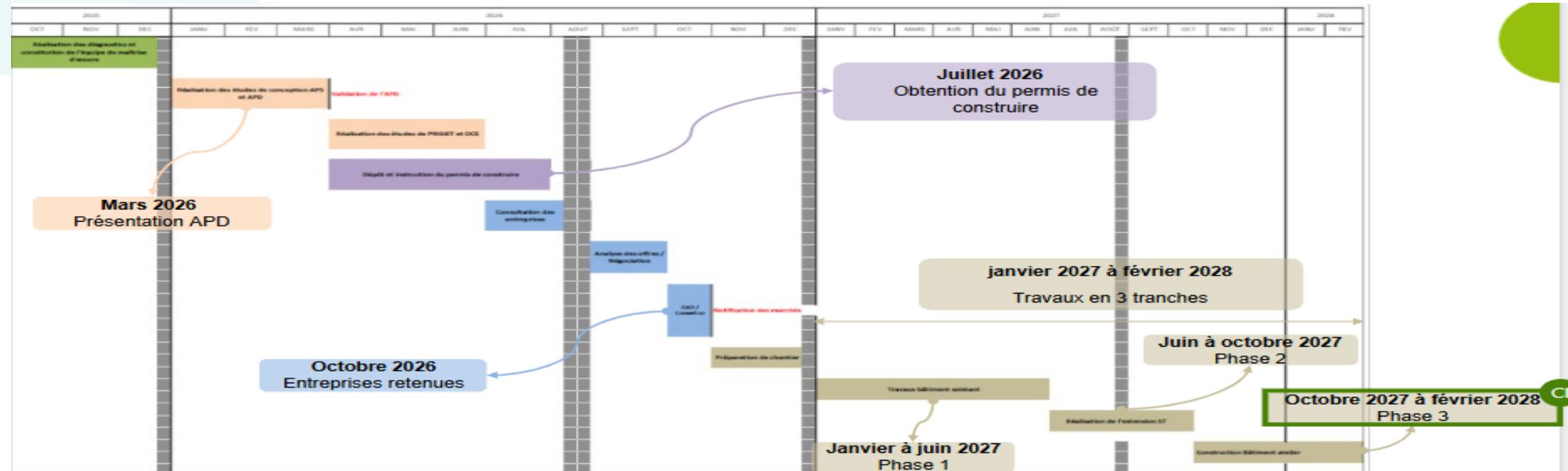
	2025	2026	2027	2028	TOTAL
Etudes préalables					22 000,00 €
Diag amiante, levé topo, études de sol)	10 000,00 €	12 000,00 €	- €	- €	
Honoraires					204 000,00 €
BE, CT, SPS, organisme certificateur		144 000,00 €	46 000,00 €	14 000,00 €	
Travaux (compris aléas et imprévus)					3 466 000,00 €
Réhabilitation bâtiment principal		2 920 000,00 €	- €	2 920 000,00 €	
Extension service technique		270 000,00 €	- €	270 000,00 €	
Bâtiment service technique			210 000,00 €	210 000,00 €	
Révision de prix		60 000,00 €	6 000,00 €	66 000,00 €	
CP	10 000,00 €	156 000,00 €	3 296 000,00 €	230 000,00 €	3 692 000,00 €
Date de publication : 12/01/2026					
44 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE					
Accusé de réception en préfecture 063-200069177-20251218-DE-25-124-DE					
Date de télétransmission : 19/12/2025					
Date de réception préfecture : 19/12/2025					
COMMUNAUTE Clermont côté sud					

PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Les autorisations de programme et crédits de paiement

APCP Achat et rénovation du siège de Mond'Arverne Communauté

Fer de lance de la requalification de la zone d'activité de la Novialle, le bâtiment sera rénové dans le respect des hautes valeurs environnementales. Le bâtiment devrait accueillir à terme l'ensemble des services de Mond'Arverne Communauté selon le planning ci-dessous.



PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Les autorisations de programme et crédits de paiement

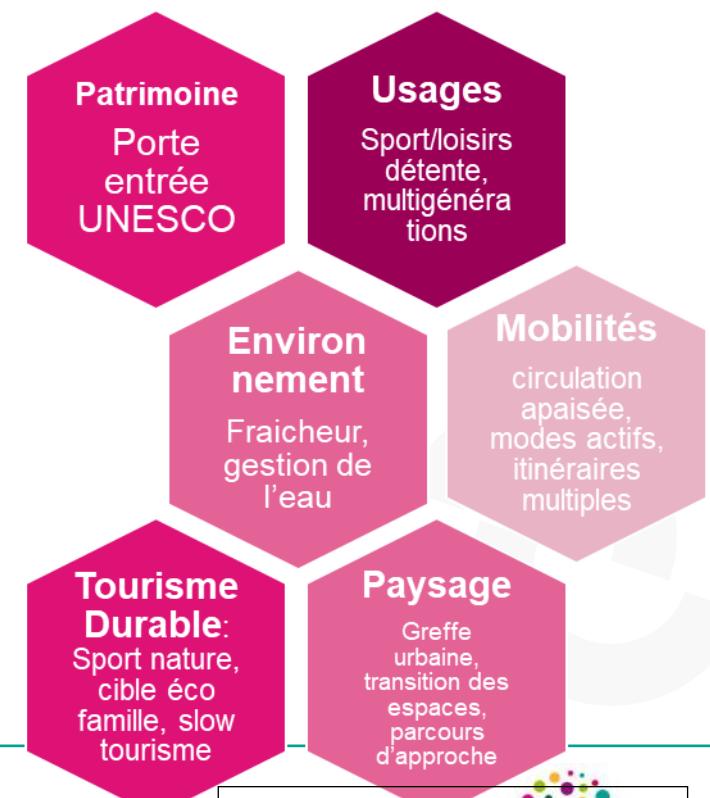
AP Requalification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 €

Les travaux de requalification de la plage et des abords du lac d'Aydat ont été reportés et devraient débuter en septembre 2026. Les crédits de paiement devront être ajustés également au BP 2025.

	CP Prévisionnels 2026	CP Prévisionnels 2027	CP Prévisionnels 2028
Montant AP 1 500 000 €	400 000 €	800 000 €	300 000 €

Pour rappel, ce projet d'1,4 M€ a vocation à faire de ce site un pôle d'excellence touristique dans lequel les volets intégration paysagère et développement durable seront centraux. Il est financé à 77% par le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes soit un montant de recettes attendues de 950 000 €.

En 2025, la mission de Maitrise d'œuvre confiée au Cabinet A3-Paysage a travaillé sur le projet autour de la commande de plusieurs enjeux.



PARTIE III : Les perspectives et orientations du BP 2026

Les autorisations de programme et crédits de paiement

AP Requalification Plage et abords du lac d'Aydat 1 500 000 € : le projet en phase PRO





www.mond-arverne.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

La présente décision modificative budgétaire concerne la section de fonctionnement et d'investissement.

Section de fonctionnement :

Plusieurs écritures d'ordre sont demandées par le comptable public afin d'être en parfaite conformité sur les comptes enregistrant d'anciennes subventions. Ces opérations s'équilibrent en dépenses et recettes et entre section.

DEPENSES FONCTIONNEMENT- Opération ordre	RECETTES FONCTIONNEMENT- Opérations ordre
CHAP 042 Article 6811	+101 000€
TOTAL	+ 101 000 €

Section d'investissement :

Il est nécessaire dans le cadre de l'attribution du marché pour la Création d'un réseau intercommunal de lignes de co-voiturage et de stop organisé Low tech de prévoir en dépenses une somme de 250 000 € au chapitre 21 et la somme de 120 827 € en recettes au chapitre 13 correspondant à la notification de la notification fonds vert pour cette opération et une somme de 129 173 € au chapitre 16 pour équilibrer l'opération.

Par ailleurs, il nécessaire tout comme la section de fonctionnement, de mettre en conformité les écritures d'ordre afin de correspondre aux comptes du comptable public.

DEPENSES INVESTISSEMENT- Opérations réelles		RECETTES INVESTISSEMENT- Opérations réelles	
CHAP 21 Article 2128	+250 000€	CHAP 13 Article 1311 CHAP16 Article 1641	+ 120 827 € + 129 173 €
TOTAL	+ 250 000 €	TOTAL	+ 250 000 €
DEPENSES INVESTISSEMENT- Opérations ordre		RECETTES INVESTISSEMENT- Opérations ordre	
CHAP 041 Article1311 Article 1312	93 195 € 564 573 €	CHAP 041 Article1321 Article 1322	93 195 € 564 573 €
Article 1313 Article 13141 Article 1318 Article 21318	179 358 € 125 703 € 376 551 € 3 744 €	Article 1323 Article 13241 Article 1322 Article 1328 Article 2031	179 358 € 125 703 € 371 728 € 4 823 € 3 744€
CHAP 040 Article13911 Article 13912 Article 13913 Article 139178 Article 13918	53500 € 4000€ 25000€ 15500€ 3000€	CHAP 040 Article 28031	101 000 €
TOTAL	+ 1 444 124 €	TOTAL	+ 1 444 124 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver la Décision Modificative n°3 du Budget Principal.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBER

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le Président,

Pascal PIGOT

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025
Registre des délibérations – n° 25-125

OBJET : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

La liste des créances irrécouvrables pour l'année 2025 a été arrêtée aux dates du 29 octobre 2025 et du 19 novembre 2025.

Pour mémoire, en vertu des dispositions règlementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrecouvrables par le conseil communautaire et font l'objet d'une écriture comptable en perte, comptabilisée à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

L'état de ces valeurs s'élève à 766,78 € selon la liste fournie par le comptable public, correspondant pour l'essentiel à des impayés d'ALSH allant de 2.60 € à 159.60 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables arrêtées à la date du 29 octobre 2025 pour 245,45 € et à la date du 19 novembre 2025 pour 521,33 €,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à émettre un mandat à l'article 6541 pour la somme de 766,78 € conformément aux listes produites par le comptable public.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

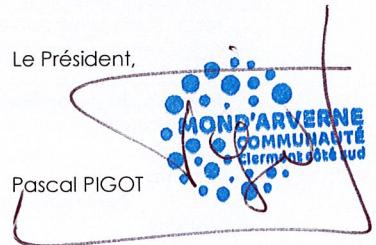
Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE BP 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget ».

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Il est donc proposé avant l'adoption du budget 2026 d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

Comptes	Crédits ouverts en 2025	Autorisation
2031	153 968 €	130 000 €
21318	394 000 €	50 000€
21838	53 033,14€	15 000€
21848	48 765 €	15 000 €
2188	70 070 €	20 000 €
20422	365 670 €	30 000€

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'accepter les propositions d'ouverture de crédits dans les conditions exposées ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : CIAS : AVANCE DE SUBVENTION 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Mond'Arverne Communauté participe au fonctionnement de son CIAS. Les relations financières, entre la collectivité et le CIAS, sont formalisées par une convention cadre pluriannuelle qui précise notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement annuelle à la suite du vote du budget. Les modalités de versement de cette subvention sont détaillées dans une annexe financière à la convention cadre.

Le vote du budget primitif devant intervenir, cette année, lors de la réunion du Conseil communautaire du 26 février 2026, il apparaît nécessaire d'inscrire d'ores et déjà le vote d'une avance de subvention afin de ne pas pénaliser le CIAS en lui garantissant un niveau de trésorerie suffisant pour le paiement des salaires et autres charges en début d'année.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une avance de subvention correspondant à 150 000 €.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Registre des délibérations – n° 25-128

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver le versement d'une avance de subvention au CIAS d'un montant de 150 000€.**

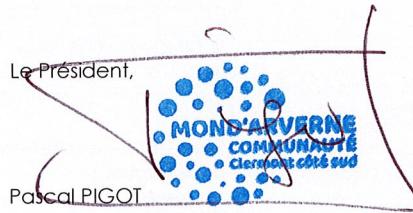
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,


Yves CHAMBON

Le Président,


Pascal PIGOT



OBJET : REDEVANCE « PERFORMANCE DES RÉSEAUX » POUR L'EAU POTABLE POUR LE COMPTE DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE- FIXATION DU COEFFICIENT DE MODULATION POUR 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : MM. BEGON MARGERIDON Laurent, BEL Serge, Mme BROUSSE Michèle, MM. BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, CHOMETTE Régis, COULON Damien, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FRITEYRE Virginie, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LAGRU Alain (suppléant de M. BRUHAT Pascal), LUSINIER Jacques, MAILLET Guillaume, Mmes MATHELY Martine, MATHIEU Albane, MM. NICOLAU Jacques, PAULET Gilles, Mme PHAM Catherine, MM. PIGOT Pascal, PONS Michel, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, THEBAULT Alain, Mme TYSSANDIER Martine, M. VEGA Richard.

Absents : Mme BOUCHUT Martine a donné pouvoir à Catherine PHAM, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à René GUELON, M. JULIEN Thierry, Mme MAUBROU Sandrine, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. MEYNIER Cédric, Mme PACAUD Christine a donné pouvoir à Franck SERRE, M. PAGES Alexandre, MM. SCALMANA Dominique, TCHILINGHIRIAN Philippe, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TROQUET Bernadette a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Albane MATHIEU.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

La réforme des redevances des Agences de l'Eau est entrée en vigueur au 1er janvier 2025 instaurant concernant l'eau potable une redevance de consommation ainsi qu'une redevance performance réseau d'eau potable.

– **La redevance de « consommation d'eau potable ».**

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau. Les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau. Initialement fixée à 0.33 €/ m³ en 2025, son montant sera de 0.32 €/m³ en 2026

– La redevance « performance réseau d'eau potable »

Elle est facturée par l'Agence de l'eau aux communes ou à leurs établissements publics compétents pour la distribution publique de l'eau qui en sont les redevables. Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, il est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la collectivité compétente par un coefficient multiplicateur compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance). L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau. La redevance performance des réseaux eau potable restera fixée à 0.10€/m³ en 2026. En revanche, le coefficient de modulation initialement fixé pour toutes les collectivités de l'agence Loire Bretagne à 0.2 en 2025 sera de 0.29 en 2026 pour Mond'Arverne Communauté correspondant au calcul issu des données 2024 renseignées par le délégataire SUEZ sous le site SISPEA-Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Pour la Communauté de Communes, exerçant la compétence « eau potable », il sera demandé au délégataire SUEZ, de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à cette dernière les sommes encaissées à ce titre.

L'Agence Loire Bretagne a fixé la redevance consommation eau potable à 0.32€/m³ et la redevance performance des réseaux eau potable à 0.10€/m³

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver la mise en place de la redevance consommation eau potable à 0.32€/m³,**
- De fixer à 0,10€/m³ HT x 0.29 coefficient modulateur, soit 0.029 €/m³ HT, la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- D'approuver que cette contre-valeur de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » soit facturée et encaissée auprès des abonnés au service public de l'eau potable et reversée à la collectivité par le délégataire.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ : APPROBATION DU PROJET DE CHARTE 2026-2041

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPI Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Après l'enquête publique qui a donné lieu à un avis favorable, la procédure de renouvellement du classement et de révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez conduite sur un périmètre d'étude comprenant 191 communes réparties sur 14 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et 4 Départements, atteint bientôt son terme.

Avant son adoption par décret, le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez doit désormais faire l'objet d'une approbation explicite par délibération des communes, des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, des Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier, puis de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la complète information des conseillers municipaux, communautaires, départementaux, une synthèse du projet de Charte 2026-2041, un document

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Registre des délibérations – n° 25-130

répondant à quelques questions fréquemment posées sur le Parc naturel régional et sa Charte ainsi que l'ensemble du dossier constitutif du projet de Charte 2026-2041 du Parc (notamment le rapport de Charte, le Plan du Parc et les pièces annexes), sont disponibles et consultables en ligne à l'adresse suivante : <https://2041.Parc-livradois-forez.org/>

Il est rappelé que :

- L'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte du Parc (dont les statuts sont annexés au rapport de Charte) ;
- Les communes classées « Parc naturel régional » (et par ailleurs communes rurales au sens de l'INSEE) bénéficient de la part de l'État de la dotation budgétaire de fonctionnement dénommée « dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales » (article L. 2335-17 et articles R. 2335-16 et suivants du Code général des collectivités territoriales).

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 à L. 333-4 et

R. 333-1 à R. 333-16 relatifs aux Parcs naturels régionaux ;

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 1985 portant agrément de la Charte constitutive du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;

VU le Décret n° 98-533 du 24 juin 1998 portant classement du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU le Décret n° 2011-874 du 25 juillet 2011 portant classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;

VU le Décret n° 2018-1071 du 3 décembre 2018 portant prolongation du classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez jusqu'au 26 juillet 2026 ;

VU le Décret n° 2019-445 du 14 mai 2019 modifiant le décret n° 2011-874 du 25 juillet 2011 portant classement du Parc naturel régional (du) Livradois-Forez ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 mai 2021 actant la modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la délibération n° 21-0072 du 26 mai 2021 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois-Forez a sollicité la mise en révision de la Charte en vue du renouvellement du classement du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la délibération n° AP-2021-10 / 09-8-5903 du 14 octobre 2021 par laquelle le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a approuvé l'extension du périmètre d'étude et les dispositions relatives à la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez, et a désigné le Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez comme structure chargée d'élaborer la nouvelle Charte du Parc ;

VU l'avis favorable émis le 20 juin 2022 par le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes sur l'opportunité d'engager la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la note d'enjeux de l'État datée d'août 2023, transmise par courrier du 15 septembre 2023 de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU la délibération n° CP-2024-05 / 09-83993 du 17 mai 2024 du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes relative au projet de Charte révisée du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU l'avis favorable émis le 4 juillet 2024 par le Bureau de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;

VU l'avis favorable émis le 9 juillet 2024, par la commission « espaces protégés » du Conseil national de la protection de la nature ;

VU l'avis favorable émis le 28 octobre 2024 par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'avis n° Ae 2024-114 émis le 30 janvier 2025 par l'Autorité environnementale ;

VU l'arrêté n° 2025/02/00056 par lequel le Président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a organisé l'enquête publique portant sur le projet de révision de la Charte du Parc naturel régional, du 10 mars 2025 au 9 avril 2025 inclus ;

VU le rapport, les conclusions et l'avis favorable émis par la commission d'enquête publique le 6 mai 2025 ;

VU la délibération n° 25-0341 du 3 juin 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois- Forez a adopté le projet de statuts modifiés du syndicat mixte et a approuvé l'entrée en vigueur différée dans le temps de cette modification ;

VU la délibération n° 25-0346 du 3 juin 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion Parc naturel régional Livradois- Forez a approuvé la version modifiée du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU l'avis favorable émis le 10 octobre 2025 par le ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche ;

VU les statuts modifiés du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

VU la version du projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez transmise par courrier cosigné du Président de la Région Auvergne- Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez ;

CONSIDÉRANT que le territoire inclus dans le périmètre d'étude du projet de Charte 2026-2041 en vue du renouvellement du classement Parc naturel régional Livradois-Forez, présente des paysages, des patrimoines naturels et culturels de grande qualité, à préserver ; que le classement de ce territoire en Parc naturel régional ainsi que la mise en œuvre, sur ce territoire, de la Charte 2026-2041 contribueront à la préservation, à la mise en valeur et à la connaissance de ces paysages et de ces patrimoines ;

CONSIDÉRANT que le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez a fait l'objet d'avis favorables de la part de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, du Conseil national de protection de la nature, de la Préfète de région, de l'autorité environnementale et, après enquête publique, de la commission d'enquête, et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à présent aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, d'approuver sans réserve le projet de Charte 2026-2041 et ses annexes (dont les statuts modifiés du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez) ;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue de cette procédure d'approbation par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, la Région Auvergne-Rhône-Alpes approuvera le projet de Charte, sous réserve que les communes ayant approuvé la Charte représentent une majorité qualifiée des communes comprises dans le périmètre d'étude ; qu'elle approuvera le périmètre de renouvellement de classement, constitué du territoire des

communes comprises dans le périmètre d'étude ayant approuvé la Charte, et proposera, le cas échéant, un périmètre de classement potentiel, constitué du territoire de communes comprises dans le périmètre d'étude n'ayant pas approuvé la Charte, en veillant à assurer la cohérence du périmètre global en résultant ; CONSIDÉRANT que la Charte sera enfin adoptée par décret portant classement ou renouvellement du classement en Parc naturel régional, pour une durée de quinze ans, du territoire des communes comprises dans le périmètre de classement ou de renouvellement de classement approuvé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ; ce décret approuvera également, le cas échéant, le périmètre de classement potentiel proposé par la Région.

Au regard des enjeux de préservation des patrimoines naturels, culturels et des paysages du territoire concerné, au regard des actions de développement et de valorisation portées par le Parc naturel régional et au regard des avis favorables émis sur le projet,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver sans réserve le projet de Charte 2026-2041 du Parc naturel régional Livradois-Forez dans sa version transmise par courrier co-signé du Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Président du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez,**
- **De prendre acte que l'approbation du projet de Charte 2026-2041 emporte demande d'adhésion au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez pour son objet « Aménagement et gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez et mise en œuvre de sa Charte » mentionné dans ses statuts,**
- **D'autoriser le président, ou son représentant, à prendre tous les actes nécessaires pour permettre l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : PROGRAMME PETITE VILLE DE DEMAIN : AVENANT A LA CONVENTION CADRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

L'État a souhaité que le programme Petites villes de demain donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement. Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

La convention cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour la commune de Vic-le-Comte a été conclue initialement le 28 juin 2023. Elle est entrée en vigueur à cette même date et devait s'achever initialement au 31 mars 2026. Elle fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et du programme Petites Villes de Demain (Cf Annexes) afin de revitaliser les centres-villes de la commune de Vic-le-Comte, sur le territoire de la Communauté de communes de Mond'Arverne Communauté.

Compte-tenu de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, l'État, Mond'Arverne Communauté, et la commune de Vic-le-Comte conviennent de proroger la durée de validité de la convention Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire selon les termes définis dans l'avenant.

Le volet de la convention portant sur le programme Petites Villes de Demain est ainsi prorogé jusqu'au 31 décembre 2026.

Le volet Opération de Revitalisation de Territoire quant à lui, fait également l'objet d'une prorogation jusqu'au 31 décembre 2026, par symétrie avec la date prévue de fin du programme Petites Villes de Demain, les deux opérations étant indissociablement liées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver l'avenant à la convention Petite Ville de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relevant de cette décision.**

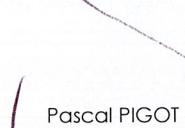
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,


Yves CHAMBON

Le Président,


Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC EAU OLLOIX – AVENANT 1

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Par délibération numéro 20-139 du 26 novembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé la décision de retenir SUEZ Eau France pour l'attribution du contrat de délégation de service public (DSP) de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Olloix pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2021 et autorisé le Président à le signer.

Aujourd'hui, il convient de prolonger la durée de ce contrat de 18 mois par avenant, ce qui porterait son échéance au 30 juin 2027. En effet, cette prolongation se justifie par un motif d'intérêt général, à savoir la volonté de Mond'Arverne Communauté d'adhérer au Syndicat Mixte de l'Eau (SME) pour la gestion de la compétence eau potable sur la commune d'Olloix de la même manière que l'ensemble des autres communes de Mond'Arverne Communauté.

Cette adhésion nécessite assurément la réalisation de phases administratives incontournables sur l'année 2026, ainsi qu'un accord du Syndicat dont le renouvellement des assemblées est prévu à la suite des élections municipales de mars 2026.

Mond'Arverne Communauté reconnaît que le délégataire a satisfait à ses obligations de renouvellement. Les obligations financières du délégataire sont donc soldées à la date de l'avenant.

Pour la période de prolongation du contrat, Mond'Arverne Communauté et le délégataire conviennent que pour les opérations de renouvellement à venir, un devis sera proposé à la communauté de communes et les travaux seront réalisés par le délégataire après accord de celle-ci.

Dans le cas d'urgence (casse d'organe non prévu mettant en péril la continuité de service), le délégataire s'engage à réaliser les travaux par tous moyens à sa convenance et les deux parties jugeront des répartitions financières une fois le rétablissement du service effectué.

La prolongation de la durée de la DSP n'entraîne aucune modification des conditions financières du contrat initial. La rémunération du délégataire reste inchangée.

Lors de sa réunion en date du mardi 25 novembre 2025, la commission de délégation de service public a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver l'avenant précité ;**
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

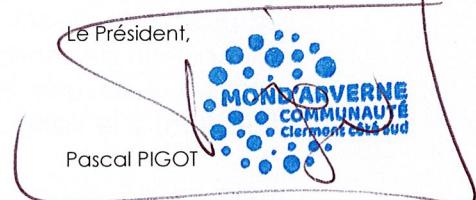
Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,


Pascal PIGOT

Pascal PIGOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : ALSH : OUVERTURE DES POSTES EN CONTRAT D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF POUR L'ANNÉE 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Le fonctionnement de cinq ALSH communautaires en régie directe implique, pendant les périodes de vacances scolaires, le recours à du personnel contractuel en contrat d'engagement éducatif (CEE), afin de renforcer l'équipe permanente.

Ces contrats répondent à des règles générales et à des règles particulières adoptées par la collectivité.

L'assemblée délibérante a approuvé le 27 juin 2024 une revalorisation des forfaits de rémunération :

Type CEE	Diplôme	Tarif brut depuis le 27/06/2024
Forfait journée ALSH	Titulaire BAFA	70 €
Adjoint Direction ALSH	Titulaire BAFA	81 €
Forfait journée ALSH Séjours	Titulaire BAFA	75,80 €

Les forfaits journaliers ci-dessous restent inchangés :

Type CEE	Diplôme	Tarif Brut
Forfait 1/2 journée ALSH + Séjours	Titulaire BAFA	37,20 €
Forfait journée ALSH	Stagiaire BAFA	43,80 €
Forfait journée ALSH Séjours	Stagiaire BAFA	48,20 €

Les besoins d'ouverture de postes pour l'année 2026 sont présentés dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

Ces ouvertures de postes permettent de répondre à la capacité maximale d'accueil de la structure. Les effectifs seront réajustés pour chaque période en fonction des besoins et des inscriptions.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver l'ouverture de l'ensemble des postes en Contrat d'Engagement Éducatif tel que présentée dans le tableau annexe.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE À JOUR

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Voteants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

À la suite du départ en mutation d'un adjoint technique affectée au poste d'accueil et entretien de la piscine, il est prévu de modifier le temps de travail des agents du service :

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
77 – Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Permanent – 31/35	77 – Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Permanent – 35/35	01/01/2026
85 – Adjoint technique – 28/35	85 – Adjoint technique – 35/35	01/01/2026
275 – Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Permanent – 29/35	275 – Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe – Permanent – 35/35	01/01/2026

Un agent « volant » dans les structures de la petite enfance a été recruté par CDD du 01/02/2025 au 28/02/2026. Il est proposé de stagiairiser cet agent à l'issue de son contrat.

Poste à supprimer	Postes à créer	Échéance
140 – Adjoint technique – Non-permanent – 35/35	140 – Adjoint technique Permanent – 35/35	01/03/2026

Depuis février 2025, une étude organisationnelle du service Petite Enfance-Enfance-Jeunesse (PE-E-J) a été menée dans un contexte :

- De montée en charge de ses politiques publiques
- D'arrivée d'une nouvelle DGA et d'une nouvelle coordonnatrice.

Le périmètre concerné couvre l'ensemble des structures et services suivants :

- Crèches et micro-crèche (EAJE)
- Relais Petite Enfance (RPE)
- Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Pôles adolescents
- Guichet unique

Le rapport de phases 1 et 2 a fait l'objet du COPIL 1 de juin 2025.

Un COPIL de restitution a eu lieu le 18/11/2025. Différentes hypothèses ont été étudiées en mettant en relief les avantages et inconvénients de chacune. La préconisation faite par le cabinet et retenue par le COPIL est la création du poste de directeur enfance jeunesse.

Cette proposition d'organisation :

- Rationalise la charge de travail de la DGA sur le périmètre petite enfance / enfance jeunesse
- Apporte un renfort poussé aux coordonnateurs
- Réduit le « râteau » sous la DGA avec coordination directe des acteurs de la politique PE-E-J
- Permet une meilleure coordination de la CTG.

Postes à créer	Échéance
158 – Permanent – 35/35 Catégorie A Attaché territorial Conseillères et conseillers territoriaux socio-éducatifs Conseillères et conseillers territoriaux des activités physiques et sportives Puériculteurs et puéricultrices cadres territoriaux de santé Catégorie B Animateur principal 1 ^{ère} classe	01/04/2026

En fonction du candidat retenu, le grade non pourvu sera supprimé.

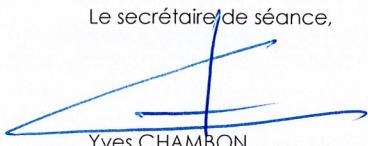
Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus,**
- Et de créer les postes correspondants.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

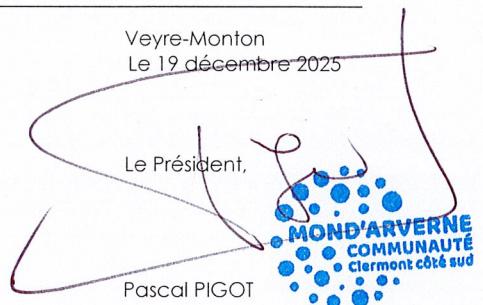
Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le Président,



Pascal PIGOT



MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ
Clermont côté sud

OBJET : ALSH : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE D'AYDAT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN

Dans le souci d'une bonne organisation des services, conformément à l'article L. 5211- 4-1, I du CGCT la commune d'Aydat et la Communauté de Communes ont convenu que les services « restauration » et « entretien » sont mis à disposition de Mond'Arverne Communauté, en raison du transfert de la compétence enfance-jeunesse 3-11 ans, pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et pendant les périodes de vacances scolaires.

La convention est effective du 1er septembre 2025 au 31 août 2026. Elle pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse, pour une durée maximale de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 6 de la convention jointe au présent rapport.

Mond'Arverne Communauté assure le remboursement des charges salariales en fonction du volume horaire annuel et selon les modalités de paiement précisées dans la convention annexée à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'autoriser le renouvellement de cette mise à disposition de services,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de services avec la commune d'Aydat.**

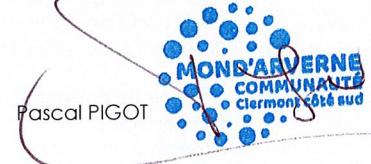
Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,


Yves CHAMBON

Le Président,


Pascal PIGOT


MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025
Registre des délibérations – n° 25-135

OBJET : ALSH : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES AVEC LA COMMUNE DE LA ROCHE-BLANCHE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Dans le souci d'une bonne organisation des services, conformément à l'article L. 5211- 4-1, I du CGCT, la commune de la Roche-Blanche et la Communauté de Communes ont convenu que les services restauration et entretien sont mis à disposition de Mond'Arverne Communauté, en raison, d'une part, du transfert partiel de la compétence enfance-jeunesse 3-11 ans, pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires, et en raison, d'autre part, de la réorganisation du service de confection des repas du midi.

Une convention a été conclue entre les deux collectivités pour définir les conditions de cette mise à disposition.

Mond'Arverne Communauté assure le remboursement des charges salariales en fonction du volume horaire annuel.

La convention est effective du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse, pour une durée maximale de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 6 de la convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'autoriser le renouvellement de cette mise à disposition de services,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : ALSH : CONVENTION DE SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNE DE LA ROCHE BLANCHE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Mond'Arverne Communauté et la commune de La Roche Blanche mutualisent certains agents d'animation intervenant sur les temps périscolaires, sous la forme de services communs, comme le permet le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2.

Cette mutualisation permet le développement de synergies d'un point de vue pédagogique, et répond à des contraintes organisationnelles auxquelles sont confrontées chacune des différentes entités.

En l'espèce, le service commun permet l'intervention de personnels d'animation intercommunaux lors des temps périscolaires méridiens organisés par la commune de La Roche Blanche.

La convention est effective du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse, pour une durée maximale de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 2 de la convention jointe à la présente délibération.

Les modalités de remboursement du temps de travail effectué par les agents sont précisées dans la convention précitée jointe en annexe.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'autoriser le renouvellement de la convention du service commun entre Mond'Arverne Communauté et la commune de La Roche-Blanche,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention correspondante.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

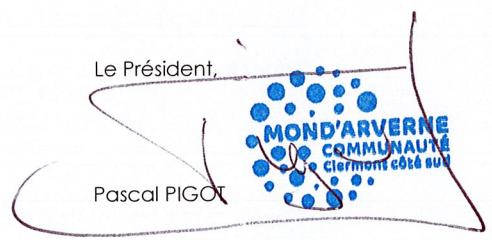
Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,


Pascal PIGOT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : MÉDIATION SCOLAIRE EN MÉDIATHÈQUE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE AVEC LA COMMUNE DES MARTRES DE VEYRE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Dans le cadre du transfert de la compétence Lecture publique à Mond'Arverne Communauté au 1er janvier 2020, il a été acté aux termes des débats conduits dans le cadre du transfert de charges, que l'ensemble du temps de travail consacré par les agents du service lecture publique de Mond'Arverne communauté à l'accueil des classes du groupe scolaire Claude DUCHET des Martres de Veyre durant le temps scolaire, continuerait à être pris en charge financièrement par la commune des Martres de Veyre, le temps scolaire relevant de la compétence communale.

Le décompte du temps de travail des agents s'effectue au réel par année civile.

La convention permettant de mettre à disposition une partie du temps de travail du service lecture publique à la commune des Martres de Veyre est arrivée à son terme, il convient de la renouveler, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse, pour une durée maximale de 4 ans, dans les conditions prévues à l'article 6 de la convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition de service avec la commune des Martres de Veyre.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

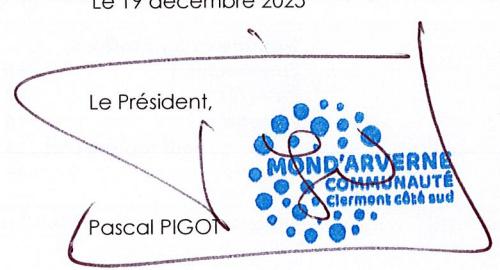
Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON



Le Président,

Pascal PIGON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : CIAS : CONVENTION DE SERVICE COMMUN

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Dans le cadre de la création du CIAS, une délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023 a approuvé la mise en place d'une convention de service commun entre la Communauté de Communes et ce dernier pour l'année 2024. Cette convention a été prolongée par une délibération du conseil communautaire du 28 novembre 2024, pour l'année 2025.

Le service commun a pour but de faciliter l'installation du CIAS et de réaliser des économies d'échelle en évitant de doublonner des fonctions communes aux deux administrations.

Les fonctionnaires et agents contractuels qui remplissent en partie leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont de plein droit mis à disposition, à titre individuel, de l'établissement public le temps de travail consacré au service commun, sans qu'il soit nécessaire de recueillir leur accord préalable et sans limitation de durée.

MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ – Conseil communautaire du 18 décembre 2025

Registre des délibérations – n° 25-139

Ces agents sont alors placés sous l'autorité fonctionnelle du président du CIAS.

La convention est effective du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Elle pourra être renouvelée annuellement par reconduction expresse, pour une durée maximale de 3 ans, dans les conditions prévues à l'article 2 de la convention jointe à la présente délibération.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- **D'approuver la convention de service commun entre Mond'Arverne Communauté et le Centre Intercommunal d'Action Sociale,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à la signer.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,



Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT



OBJET : MOBILITÉ : PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ – APPROBATION FINALE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM. PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Dans le cadre de sa compétence mobilité effective depuis le 1er juillet 2021, Mond'Arverne Communauté s'est engagé en 2023 dans la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMs), support politique du projet communautaire visant à développer une offre locale de transports publics adaptée à la réalité des pratiques et besoins de mobilité des habitants du territoire.

Le PDMs défini pour le ressort territorial de Mond'Arverne Communauté s'appuie sur :

- Un diagnostic mobilité alimenté par l'enquête EMC2 menée en 2023 sur un périmètre élargi de plusieurs AOM du Puy de Dôme (dont Mond'Arverne Communauté) visant à connaître les pratiques de déplacements des habitants du territoire concerné,
- Des orientations stratégiques déclinées en objectifs d'évolution de parts modales,

- Un scénario d'offres chiffré financièrement dans le cadre de 2 scénarios de mise en œuvre :
 - o 1/ transfert de compétence au SMTC-AC,
 - o 2/ mise en œuvre en direct par Mond'Arverne Communauté,
- Un plan d'actions décliné en 15 fiches actions,
- Un calendrier prévisionnel de déploiement
- Un dispositif de suivi-évaluation

Le Conseil communautaire a décidé le 26 juin 2025 de retenir le scénario de mise en œuvre « SMTC-AC » et dès lors d'acter le transfert de la compétence « mobilité » et l'adhésion au syndicat à partir du 1er janvier 2028.

Le scénario d'offres se décline en 15 actions opérationnelles dans le cadre de la trajectoire de mise en œuvre indiquée ci-dessus.

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTC
Modes collectifs	1	Création d'un arrêt de bus aux Varennes sur la ligne 39 du futur réseau TCU clermontois	X
	2	Prolongation de la ligne 13 actuelle du réseau T2C jusqu'à la ZA Pra de Serre	X
	3	Annualisation de la ligne saisonnière Clermont-Aydat	X
	4	Définition d'une desserte en TC du site de Gergovie	X
	5	Création d'un service de bus express entre le pôle de vie de l'Ouest et la métropole (arrêt : lycée Lafayette)	X
	6	Reprise et adaptation du service navette Vic le Comte - Longues	X
	7	Expérimentation d'un service de navette entre la gare des Martres de Veyre et la ZA Pra de Serre	X
	8	Création d'un service de Transport à la Demande (TAD) pour l'ensemble des communes du territoire	X
Modes partagés et/ou solidaires	9	Création d'une aire de co-voiturage multimodale à Orcet	X*
	10	Déploiement d'un réseau de stop organisé	X
	11	Expérimentation d'un service de co-voiturage solidaire via la plateforme départementale des mobilités	X
	12	Promotion de la pratique du co-voiturage	X
Modes actifs	13	Réalisation d'un schéma directeur cyclable	X*
	14	Création d'un service de location longue durée de VAE	X
Evolution des usages	15	Expérimentation de nouvelles formes de mobilité telles que les véhicules intermédiaires	X

* actions sous maîtrise d'ouvrage communautaire même si la compétence « mobilité » est transférée au SMTCA-AC

Conformément aux dispositions de l'article L 1214-36-1 du code des transports qui définit la procédure d'approbation d'un plan de mobilité simplifié, le projet défini pour le ressort territorial de Mond'Arverne Communauté a fait l'objet d'un 1er arrêt en Conseil communautaire le 26 juin 2025.

Le projet arrêté a ensuite été soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) durant une période de 3 mois, du 22 juillet au 21 octobre 2025.

Les PPA à consulter obligatoirement sont la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département du Puy-de-Dôme, les conseils municipaux des 27 communes membres, les 4 AOM voisines (SMTCA-AC, Dôme Sancy Artense, Communauté de communes Massif du Sancy, Agglo Pays d'Issoire) ainsi que le Comité de massif.

Par ailleurs, un certain nombre d'organismes dont l'objet est défini à l'article L 1214-36-1 du code des transports peuvent être consultés à leur demande. C'est à ce titre que la CCI du Puy-de-Dôme et l'association Vélo Cité 63 ont formulé un avis, la LPO Auvergne et Territoire d'Energie 63 ayant demandé à prendre connaissance du dossier sans qu'un avis soit donné.

Conformément aux dispositions de l'article L 123-19-1 du code de l'environnement, le PDMS, assorti de l'ensemble des avis formulés par les PPA, a ensuite fait l'objet d'une procédure de consultation du public pendant 21 jours, du 3 au 24 novembre 2025, par voie numérique sur le site internet de la Communauté de communes ainsi que dans le cadre de 2 permanences physiques : au siège de Mond'Arverne Communauté et à la Maison France Service de Vic le Comte. 10 avis ont ainsi été enregistrés.

Le PDMS a ainsi fait l'objet d'une consolidation par la prise en compte de certaines des observations formulées par les PPA et le public, dans le respect de l'équilibre général du projet tant au niveau technique que financier.

A ce titre, le scénario d'offres prévoit une action supplémentaire (n°16) portant sur l'accompagnement des employeurs dans le cadre des Plans De Mobilités Employeurs (PDME).

Mode	N° action	Descriptif	Scénario SMTCA
Evolution des usages	16	Accompagnement des employeurs dans leur démarche PDME et réalisation d'un PDME par MAC en sa qualité d'employeur	X

A noter que l'ensemble des avis récoltés dans le cadre de la procédure de consultation ainsi que les réponses apportées par la collectivité sont retracés dans le bilan de la consultation annexé à la présente délibération.

Le projet a enfin été soumis pour avis consultatif au comité des partenaires « mobilités » réuni le 4 décembre 2025, lequel a formulé un avis favorable à la majorité des membres présents (11 pour, 1 contre, 0 abstention).

Au terme de cette période de consultation, il convient désormais pour le Conseil communautaire de statuer sur la version consolidée et définitive du plan de mobilité simplifié.

Au regard des éléments présentés ci-dessus :

Après délibération, à la majorité (5 voix contre : Alain HÉRITIER, Sandrine MAUBROU Jacques NICOLAU, Dominique SCALMANA et Richard VEGA ; 1 abstention : Franck TALEB) le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

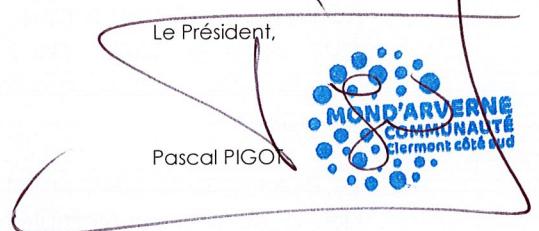
- **D'approuver la version finale du plan de mobilité simplifié annexée à la présente délibération,**
- **D'approuver le bilan de la concertation annexé à la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents relevant de cette décision.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOZI


OBJET : TAXE DE SÉJOUR ADDITIONNELLE DÉPARTEMENTALE : CONVENTION DE GESTION

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

En 2024, le Département du Puy-de-Dôme a travaillé à l'élaboration d'une nouvelle stratégie départementale du tourisme et des loisirs, en collaboration avec l'ensemble des EPCI, offices de tourisme, Parcs naturels régionaux, et prestataires touristiques locaux. La stratégie départementale 2026-2030 s'orientera autour de 4 grands axes et 18 chantiers à déployer autour des thématiques d'aménagement et mise en tourisme des territoires, de promotion, d'animation de réseaux, ou encore de préservation.

L'article L3333-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux départements d'instaurer une taxe additionnelle à la taxe de séjour collectée par les collectivités. Le taux de cette taxe additionnelle est fixé à 10 %.

Afin de disposer de moyens supplémentaires en vue du déploiement de sa nouvelle stratégie du tourisme et des loisirs, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a voté en séance du 8 avril 2025 l'instauration d'une taxe additionnelle applicable au 1er janvier 2026.

Ainsi, à partir du 1er janvier 2026, la taxe de séjour additionnelle sera applicable selon les mêmes modalités que la taxe principale avant d'être reversée au Département.

Afin de définir les modalités de versement de la taxe additionnelle perçue par Mond'Arverne Communauté, il est proposé de conclure une convention entre Mond'Arverne Communauté et le Département du Puy-de-Dôme (annexe 1).

Il est ainsi établi que la périodicité des versements sera mensuelle (un versement par mois). Chaque versement sera accompagné d'un état récapitulatif conforme aux demandes de la Direction Générale des Finances Publiques. De plus, Mond'Arverne Communauté s'engage à fournir chaque année le produit total collecté et le nombre de nuitées correspondantes de l'année échue sur son territoire.

De son côté, le Département s'engage à produire et partager dans le cadre de l'édition de ses chiffres clés une synthèse annuelle de la perception de la taxe de séjour à l'échelle départementale.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

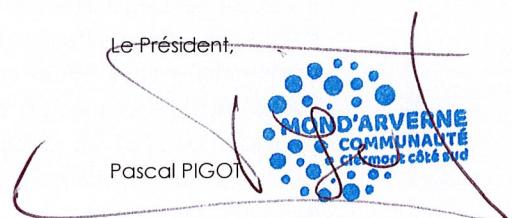
- **D'approuver la convention telle qu'annexée entre Mond'Arverne Communauté et le Département du Puy-de-Dôme visant à définir les modalités de versement de la taxe de séjour additionnelle perçue par Mond'Arverne Communauté, au profit du Département du Puy-de-Dôme,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la mise en place de la présente délibération,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

OBJET : MAISON DE LA MONNE : BAIL COMMERCIAL : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°25-122 DU 27 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de décembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre-Monton, sous la présidence du président, Monsieur Pascal PIGOT.

Nombre de conseillers :

En exercice :	55
Présents :	37
Absents :	18
- Dont représentés :	11
Votants :	48

Date de convocation : le 12 décembre 2025

Présents : M. BEL Serge, Mmes BOUCHUT Martine, BROUSSE Michèle, MM. BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CHAMBON Yves, CHAPUT Christophe, DESFORGES Antoine, Mmes DURAND Cécile, FROMAGE Catherine, M. GAUTHIER Paul, Mme GILBERTAS Cécile, M. GUELON René, Mme GUILLOT Nathalie, M. HÉRITIER Alain, Mme HUET Pierrette, MM. JOANNES Denis, LUSINIER Jacques, Mmes MATHELY Martine, MAUBROU Sandrine, MM. MEYNIER Cédric, NICOLAU Jacques, Mme PACAUD Christine, MM.PAULET Gilles, PIGOT Pascal, ROUSSEL Jean-Pierre, Mme ROUX Valérie, Mme SARRE Jocelyne (suppléante de M. CHOMETTE Régis), MM. SAUTAREL Jean-François, SERRE Franck, TALEB Franck, TARTIÈRE Philippe, TCHILINGHIRIAN Philippe, THEBAULT Alain, Mme TROQUET Bernadette, M. VEGA Richard.

Absents : M. BEGON MARGERIDON Laurent a donné pouvoir à Cécile DURAND, M. CHOUVY Philippe, Mme COPINEAU Caroline a donné pouvoir à Éric BRUN, M. COULON Damien, Mme CUBIZOLLES Éva a donné pouvoir à Catherine FROMAGE, Mme FRITEYRE Virginie a donné pouvoir à Pierrette HUET, M. GUELON Dominique a donné pouvoir à Valérie ROUX, M. JULIEN Thierry, M. MAILLET Guillaume a donné pouvoir à Pascal PIGOT, Mme MATHIEU Albane, Mme MERCIER Antoinette a donné pouvoir à Julien BRUNHES, M. PAGES Alexandre, Mme PHAM Catherine, M. PONS Michel a donné pouvoir à Jean-Pierre ROUSSEL, M. SCALMANA Dominique a donné pouvoir à Alain HÉRITIER, M. THEROND Éric a donné pouvoir à Yves CHAMBON, Mme TYSSANDIER Martine, Mme VALLESPi Nadine a donné pouvoir à Philippe TCHILINGHIRIAN.

Secrétaire de séance : Yves CHAMBON

Par délibération en date du 27 novembre 2025, le conseil communautaire a approuvé la conclusion d'un bail commercial avec Monsieur REVENU, en vue de la gestion de la Maison de la Monne.

Cette délibération précisait notamment le montant du dépôt de garantie, fixé d'un commun accord avec le preneur à la somme de 12 500 €.

Toutefois, après échange avec les notaires de la communauté de communes et du repreneur, il apparaît que le montant du dépôt de garantie applicable lors de la conclusion d'un bail commercial est légalement limité à trois termes de loyer, soit, en l'espèce, la somme de 6 573 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire de modifier la délibération du 27 novembre 2025 en ce qu'elle concerne le montant du dépôt de garantie, afin de le fixer à 6 573 €.

Les autres dispositions de la délibération demeurent inchangées.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

-DÉCIDE-

- D'approuver la modification du montant du dépôt de garantie du bail commercial, pour la gestion de la Maison de la Monne.**
- De prendre acte que les autres dispositions de la délibération n°25-122 restent inchangées.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Veyre-Monton
Le 19 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Yves CHAMBON

Le Président,

Pascal PIGOT

